

AUBERVILLIERS, L'ÎLE-SAINT-DENIS,
ÉPINAY-SUR-SEINE, LA COURNEUVE,
PIERREFITTE-SUR-SEINE, SAINT-DENIS,
SAINT-OUEN-SUR-SEINE, STAINS
ET VILLETANEUSE.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

en commun

HORS-SÉRIE ANRU

LE MAGAZINE DE

Plaine Commune

FÉV.
2019

Rénovation urbaine, 20 ans pour changer nos quartiers





© Almani Saad Eliaoui



miseenbouche



Démolitions, réhabilitations, constructions... Les quartiers des villes de Plaine Commune se transforment depuis plus de vingt ans. À bien des égards, ces changements étaient nécessaires, souhaités et attendus pour répondre aux besoins de la

population et du développement du territoire. Pour autant, n'oublions pas leur histoire. Ils ont été notre fierté car ils ont répondu à l'urgence sociale de leur époque : la nécessité de construire rapidement et en nombre des logements décents pour les milliers de personnes, ouvrier-e-s, rapatrié-e-s, immigré-e-s appelé-e-s en renfort pour reconstruire un pays détruit par la guerre et mettre fin aux conditions de vie inacceptables des bidonvilles.

Si le contexte a changé, l'urgence sociale est toujours là et les besoins de logements décents, accessibles et de qualité pour toutes et tous sont – malheureusement – toujours présents. L'actualité nous le rappelle tous les jours : le logement trop cher, l'habitat indigne, les bidonvilles qui resurgissent, sont une réalité quotidienne.

Les transformations opérées depuis 2005 avec les financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine – l'ANRU 1 dans le jargon des professionnel-le-s – ont permis des interventions d'envergure améliorant fortement l'aspect des 24 quartiers concernés avec de nouvelles rues, de nouvelles places, de nouveaux logements. Elles ont permis la création de nombreux équipements indispensables : maisons de quartiers, médiathèques, écoles... La liste est – heureusement – trop longue pour les citer tous ici. L'ANRU 2 nous permet aujourd'hui de poursuivre cette tâche et apporte des moyens financiers supplémentaires pour répondre aux enjeux actuels auxquels nous devons faire face : des logements pour toutes et tous – sociaux, privés, locatifs ou en accession – la rénovation thermique des bâtiments, de nouveaux équipements pour des services publics de qualité et une vie associative et citoyenne dynamique....

Pour tout cela, nous avons besoin de tous les partenaires, sociaux et institutionnels, et en premier lieu des habitant-e-s et des usager-e-s du territoire, trop souvent oublié-e-s par le passé dans les phases de conception et d'élaboration des projets. Avec les Conseils citoyens, les Maisons du projet et l'ensemble des démarches participatives dont nos villes sont familières, nous devons utiliser les moyens qu'offre l'ANRU 2 pour poursuivre la transformation de nos quartiers.

À quelques semaines de la signature de 14 nouveaux programmes de renouvellement urbain sur l'ensemble des 9 villes de Plaine Commune, ce numéro d'*En commun* nous invite donc à regarder l'avenir tout en mesurant le chemin déjà parcouru.

► **Patrick Braouezec** Président de Plaine Commune

ausommaire

[6-8] **20 ans pour dessiner l'avenir**

[9-11] **L'humain au cœur des projets**

[12-13] **Place aux services et aux équipements publics**

[14-15] **Des quartiers à taille humaine**

[16-17] **Améliorer l'habitat - L'écologie et l'innovation au cœur de l'urbain**

[18-19] **Paroles à celles et ceux qui vivent le renouvellement urbain**

[20-21] **Infographie, réalisations ANRU 1, perspectives ANRU 2**

[22-41] **Le renouvellement urbain ville par ville**

[24-25] Aubervilliers

[26-28] Saint-Denis

[29] L'Île-Saint-Denis

[30-31] La Courneuve

[32-33] Epinay-sur-Seine

[34-35] Stains

[36-37] Pierrefitte-sur-Seine

[38-39] Villetaneuse

[40-41] Saint-Ouen-sur-Seine

[42-43] **Expression politique**

L'expression des groupes politiques du conseil de territoire.



Le triangle Robespierre Barbusse,
aux 4000 Nord à La Courneuve
le 20 octobre 2011

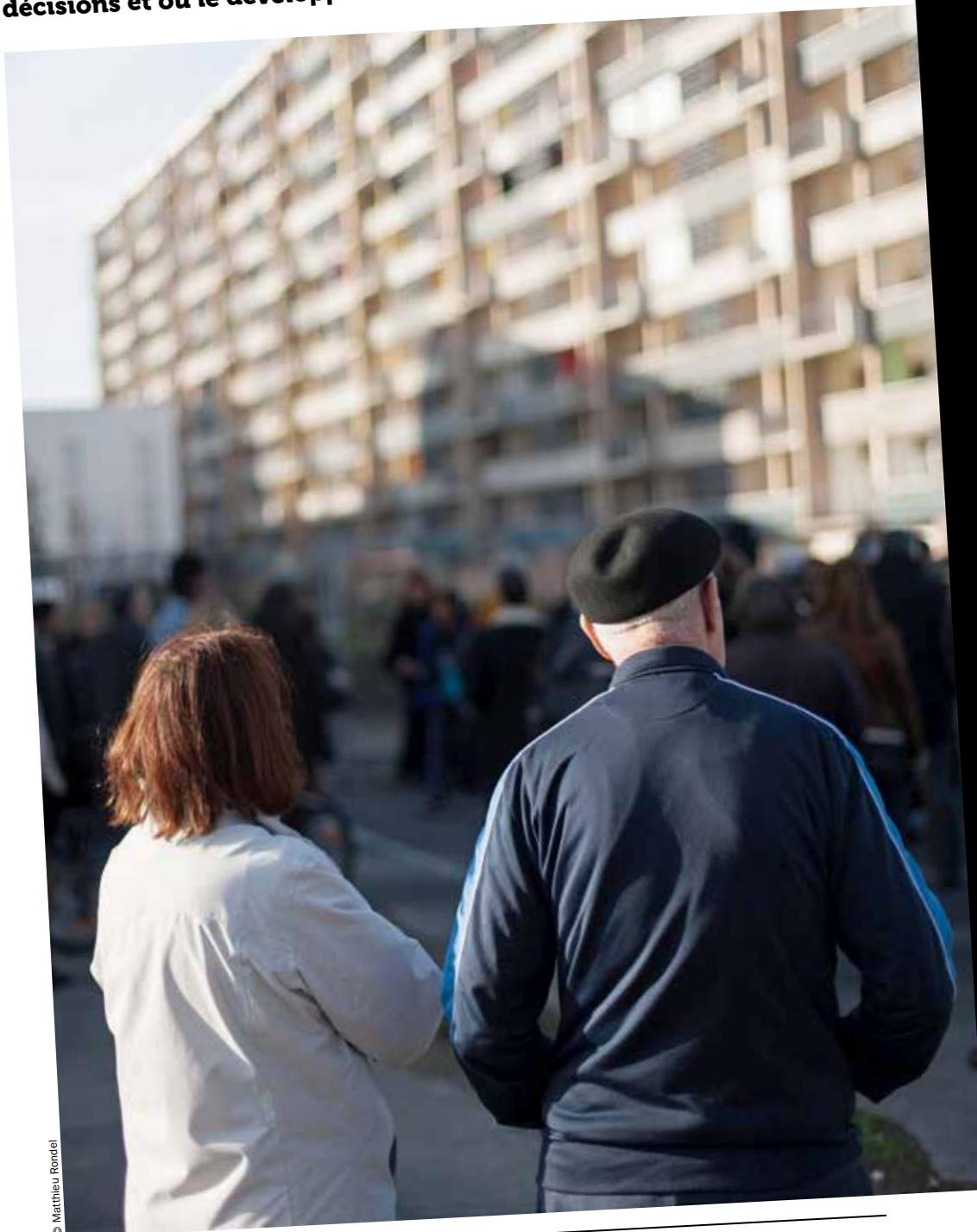


Résidence la Prêtresse à Stains
le 25 octobre 2017

DE L'ANRU 1 À L'ANRU 2

UN PROJET HORS NORMES POUR RÉPONDRE À DES BESOINS IMMENSES

Des cœurs de quartier réparés mais des franges périphériques oubliées : si l'ANRU 1 a permis d'amorcer le travail, les besoins sur ce territoire, malmené par le passé, sont encore énormes et les difficultés persistantes. Cet immense projet de rénovation urbaine va donc se poursuivre avec l'ANRU 2*. Un second volet très ambitieux où les habitants sont remis au centre des préoccupations, où ils reprennent leur place sur l'échiquier des décisions et où le développement durable redevient une priorité.



© Matthieu Rondel

** Afin de faciliter la lecture de ce document, nous employons le terme d'ANRU 2 pour désigner le NPNRU, Nouveau Programme national pour la rénovation urbaine.*



09/07/13
Le quartier Orgemont
à Épinay-sur-Seine

© Som Vosavanh

De l'ANRU 1 à l'ANRU 2 : **20** ans pour dessiner l'avenir

Avec le programme ANRU 1, 24 quartiers ont bénéficié d'immenses transformations. L'ANRU 2 va permettre de mener de nouvelles opérations dans 14 quartiers du territoire, dont sept ne faisaient pas partie de l'ANRU 1.

Démolitions, constructions, réhabilitations, résidentialisations, requalifications... Pas évident de parler de rénovation urbaine sans avoir mal à la tête. Pourtant, il n'est pas impossible d'expliquer les choses simplement. Petit retour en arrière : face aux problèmes de mal-logement des années 50, des cités d'urgence sont construites à la hâte. Elles sont censées être une solution provisoire pour résorber l'habitat insalubre, dans l'attente de la construction des grands ensembles. Mais rien ne se passe comme prévu et la situation perdure des années. À partir des années 80, on assiste à une succession de dispositifs Politique de la ville : le développement social des quartiers laisse place à la mobilisation du droit commun par les contrats de ville puis, on commence à parler de rénovation urbaine. Le 1^{er} août 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation

urbaine, portée par Jean-Louis Borloo, marque un vrai tournant. L'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) est créée. Caisse unique de collecte des financements des différents organismes, c'est elle qui statue sur l'octroi de subventions aux villes. Son objectif : modifier profondément la physionomie des banlieues. Pour ce faire, on change d'échelle : 42 milliards d'euros sont investis dans des programmes de réaménagement urbain d'une ampleur inédite.

Recréer de la mixité sociale

Baptisé ANRU 1, le premier volet du programme de rénovation urbaine (aujourd'hui appelé programme de renouvellement urbain) est musclé. À Plaine Commune, 1,6 milliard d'euros sont débloqués. 24 quartiers sont ciblés. Un tiers des habitants du territoire sont concernés. Dès lors, l'ANRU 1 pose cinq objectifs

prioritaires : d'abord, l'amélioration des logements, avec une intervention massive sur le bâti. Ensuite, le désenclavement des quartiers qui passe notamment par la démolition très médiatisée de grandes barres et la création d'un réseau de rues permettant de « recoudre » les quartiers entre eux et les relier au cœur de ville. Autre enjeu-phare, la diversification de l'habitat, sur un territoire caractérisé par un fort taux de logement social. But recherché : recréer de la mixité sociale et offrir aux ménages la possibilité d'un parcours résidentiel qui permette de changer de logement lorsque les besoins de la famille évoluent. La mixité des fonctions est également à l'ordre du jour. Services publics, commerces de proximité, activités artisanales et économiques, centres sociaux, équipements culturels..., ce sont bien tous ces services qui font vivre la ville. Sans eux, pas de qualité de vie ni de retombées économiques

locales. Dernier enjeu, la participation des habitants à l'ensemble des transformations à venir. Pour cela, des outils de concertation sont créés (Gestion urbaine de proximité, Contrats urbains de cohésion sociale, Maison des Projets, etc.).

Des réajustements nécessaires

Mais de l'avis de tous, ce dernier objectif est un rendez-vous manqué de l'ANRU 1. Trop mobilisés sur le volet urbain des projets et englués face à l'urgence des situations, les décideurs ne s'y sont pas suffisamment attardés.

Pourtant, l'urbain sans l'humain a-t-il même un sens ? Dix ans après le vote de la loi Borloo, ce n'est d'ailleurs pas la seule chose qui est pointée du doigt. Le bilan de ce gigantesque chantier s'avère contrasté. Grâce aux moyens mobilisés, bien des aménagements ont été réalisés et les conditions de vie sur place ont certes commencé à changer. Mais malgré ces résultats encourageants, des réajustements sont nécessaires. En cause, des coûts de démolitions mal évalués, des réglementations nationales mouvantes, des diagnostics territoriaux évoluant au fil du temps. Paradoxalement, on constate aussi que malgré des projets forts, notamment en

matière de transports, d'espaces publics et d'aménagement, l'essor rapide du territoire ne profite pas assez à la population. Les grands indicateurs sociaux et économiques rappellent en effet que les difficultés persistent lourdement dans certains quartiers.

Compte tenu de l'ampleur des besoins et des manquements observés, il est donc décidé de passer à la vitesse supérieure.

14 quartiers retenus dans le programme de l'ANRU 2

Bienvenue dans l'ère de l'ANRU 2. Formalisé par la Loi Lamy, ce deuxième volet du Programme national de renouvellement urbain (PNRU) concerne ou concernera un peu plus de 450 quartiers dans l'Hexagone, entre 2014 et 2024.

Pour le territoire de Plaine Commune, 28 millions d'euros sont à nouveau mis sur la table. Cette politique de la ville « nouvelle génération » s'appliquera dans des quartiers qui n'ont pas pu encore en bénéficier ou que trop partiellement. Grâce à l'ANRU 1, 9 quartiers du territoire sont définitivement achevés. Avec cette programmation complémentaire, 14 quartiers sont ciblés (soit un quart de ceux retenus en Île-de-France), dont 7 nouveaux qui, hier, n'étaient pas concernés.



Lexique

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine. Outil de l'État pour assurer le lancement et le suivi des opérations de rénovation urbaine des quartiers.

PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine. Lancé en 2003, le premier PNRU (ou ANRU1) a bénéficié à 490 quartiers en France. Il est à ce jour achevé. Depuis 2014, on parle d'ANRU 2 ou NPNRU (Nouveau programme national de rénovation urbaine).

GUSP : gestion urbaine et sociale de proximité. La GUSP est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien.

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les périmètres et ces quartiers se sont substitués aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) depuis le 1^{er} janvier 2015.

PIA : programme d'investissement d'avenir.



La nouvelle place Serge Reggiani à Pierrefitte-sur-Seine, inaugurée le 13 octobre 2018

Chiffres clés

ANRU 1 (2003-2014)

24 quartiers retenus sur le territoire
123 000 habitants concernés
1,6 milliard d'euros investis

ANRU 2 (2014-2024)

14 quartiers retenus
800 millions d'euros débloqués



Les conseils citoyens sont des instances de participation qui accompagnent la rénovation urbaine

Au total, cela représente 21 projets financés. Deux ans de discussions permettent d'établir, pour chaque site, un protocole de préfiguration des projets.

Si les objectifs de cet acte II du renouvellement urbain sont à peu près les mêmes qu'auparavant, il s'agit désormais de finir le travail,

mais aussi de mieux articuler l'urbain et le social. En clair, de s'appuyer sur les ressources et les besoins des habitants et de leur permettre de prendre toute leur place dans les projets. Afin de développer leur pouvoir d'agir, les Conseils citoyens ont notamment été créés. Ils permettent de conforter les dynamiques

existantes et de garantir la place des citoyens dans toutes les instances de pilotage. Une belle occasion de porter la voix auprès des maires, des préfets, des bailleurs, des constructeurs, des promoteurs, etc. Car tout l'enjeu au final est bien de construire des projets partagés, pour et avec les habitants des quartiers.

De l'ANRU 1 à l'ANRU 2 : Quelles nouveautés ?

Exit l'ANRU 1. Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, on parle désormais du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Plus communément appelé ANRU 2, ce plan s'étale sur la période 2014-2024. Objectif : parvenir à intégrer les quartiers les plus populaires à la ville, en faisant en sorte que les habitants y vivent bien, disposent de services publics et d'équipements de qualité. Mais, pourquoi un « nouveau » – voire un énième – protocole pour les quartiers ? La réponse est double : d'abord, parce que le travail n'était pas terminé et qu'il reste encore beaucoup à faire. Ensuite, parce que la philosophie a changé. L'ANRU 1 était en effet focalisé sur le volet urbain, avec des opérations massives de réaménagement des quartiers, notamment au moyen de démolitions. Avec l'ANRU 2, on souhaite passer de la rénovation urbaine au renouvellement urbain. Comment ? En accentuant les efforts autour de trois axes forts : ajouter de nouvelles fonctions économiques et sociales dans les quartiers, introduire de la diversité résidentielle, et accorder une place centrale aux habitants.

L'humain au cœur des projets

Conseils citoyen, Maisons du projet, Gestion urbaine et sociale de proximité... Ces dernières années, la politique de la ville s'est attachée à donner davantage de pouvoir aux citoyens, en les mettant au cœur des dispositifs de renouvellement urbain.

L'humain passe-t-il après l'urbain ? Hautement inflammable, le sujet a sans doute traversé les esprits des habitants, à l'occasion des opérations de rénovation urbaine initiées au cours de l'ANRU 1. Pas suffisamment consultés ou trop tardivement associés aux processus décisionnels, les citoyens ont parfois été désarçonnés par la manière dont les projets ont été mis en œuvre dans leur quartier. Rien n'étant ni tout blanc ni tout noir, il y a bien sûr eu des initiatives particulièrement exemplaires en la matière. Mais pas suffisamment, pas toujours de manière très formalisée et jamais avec un caractère systématique. Il faut dire qu'à cette époque, la loi n'obligeait pas à mettre sur pied des instances de concertation.

Depuis la dernière réforme de la politique de la ville et la mise en place de l'ANRU 2, les choses ont changé. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a en effet franchi une étape supplémentaire, en s'appuyant sur deux nouvelles instances : la mise en place de conseils citoyens et la création d'une Maison du projet, pour chaque projet de renouvellement urbain.

Des conseils libres et autonomes

L'enjeu : mettre au jour les pratiques les plus inspirantes et constituer un nouveau cadre de référence, en vue d'une co-construction des politiques publiques. Désormais, un conseil citoyen doit donc siéger dans chaque

Quartier prioritaire de la ville (QPV). Il est complètement libre et autonome, alors que la plupart des conseils de quartier travaillent en lien étroit avec les élus et leur administration. La loi oblige les collectivités à lui fournir un lieu et des moyens financiers. Si c'est légalement aux conseils citoyens de choisir leurs propres règles de fonctionnement (durée des mandats, fréquence des réunions, modalités de vote, etc.), Plaine Commune a missionné un cabinet indépendant pour leur donner un coup de main. Composés d'un collège d'habitants volontaires et d'un autre tiré au sort, ces conseils ont comme mission principale de siéger dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville. C'est-à-dire, là même où se mettent en place les projets de renouvellement



Concertation
ANRU 2 Franc-
Moisin Bel-Air.

ment urbain. Ils ont aussi la possibilité d'élaborer et conduire des projets qui leur tiennent à cœur. À la différence des conseils de quartier, qui ont un rôle uniquement consultatif, l'ambition est clairement de permettre aux habitants de participer concrètement au processus d'amélioration de leur quartier.

Autre lieu de concertation imaginé par la loi Lamy, la Maison du projet. Implantée dans chacun des 14 quartiers de l'ANRU 2, elle doit permettre de suivre l'évolution d'un projet urbain, de s'informer des rendez-vous de la concertation et surtout de s'exprimer sur les changements souhaités.

Améliorer la qualité du cadre de vie

Dans le même esprit, la Gestion urbaine de proximité (GUP) est un dispositif innovant rendu obligatoire par l'ANRU 1. À partir de 2006, elle devient d'ailleurs une composante essentielle du volet « *habitat et cadre de vie* » des contrats urbains de cohésion sociale. L'objectif de la GUP est d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en favorisant une meilleure coordination entre tous les acteurs du projet (gestionnaires, concepteurs, services de la ville, citoyens, etc.). La GUP a vocation à travailler sur le triptyque « *tranquillité, propreté, cohésion sociale* ». Sur le terrain, cela se traduit par des balades urbaines, égale-

ment appelées « *diagnostics en marchant* ». Il s'agit, d'une part, d'associer les habitants à des projets ou évolutions du territoire en mode ludique, par déambulation sur le terrain, en compagnie d'élus, de techniciens ou d'experts pour informer et échanger de façon conviviale. Et, d'autre part, de faciliter le repérage des dysfonctionnements, pour agir vite et améliorer le cadre de vie des habitants.

Très efficace, le dispositif a ensuite été généralisé à l'ensemble des QPV, dès l'instauration de l'ANRU 2. Mieux, on lui adjoint un volet social – on parle désormais de GUSP, pour gestion urbaine et sociale de proximité – afin de sensibiliser les populations au développement durable et à l'environnement.

Un dispositif expérimental

Concrètement, la GUSP donne lieu à des initiatives très variées, comme la mise en place d'ateliers jardins partagés, de rallyes propreté, d'opérations de tri des déchets, d'interventions dans les écoles, ou encore de formation au compost.

Un dispositif expérimental a, enfin, récemment fait parler de lui. Il s'agit d'une Marche exploratoire des femmes, une initiative visant à pointer du doigt tout ce qui gêne les femmes, lorsqu'elles sont sur l'espace public. Le stationnement sauvage empêchant



les mamans de passer avec leur poussette, les impasses mal éclairées générant un sentiment d'insécurité...

Chaque idée ou remarque est étudiée, pour faire bouger les façons de concevoir ou d'organiser l'espace public et ainsi redécouvrir le plaisir de se déplacer en ville. « *Cette marche nous a permis de prendre la parole, avec*



La Maison des projets de Stains existe depuis 2006. Elle a déménagé dans ses nouveaux locaux en juillet 2015



Inauguration des nouveaux espaces publics du quartier Verlaine-Salengro à La Courneuve, le 14/07/14

© Virginie Saot / Ville de la Courneuve

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Un levier pour l'accès à l'emploi

Faire coïncider le développement économique du territoire et l'augmentation de l'emploi local : tel est l'un des objectifs phares de la politique de renouvellement urbain. Parmi les leviers mis en œuvre, les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics permettent de promouvoir le retour à l'emploi des publics en difficulté. Ce dispositif implique les collectivités territoriales en tant qu'acheteurs, et les entreprises, associations et structures d'insertion en tant que prestataires. **La loi oblige à ce que 5 % des heures travaillées sur les chantiers ANRU soit en effet réservées aux habitants des QPV.** Plaine Commune est exemplaire en la matière et a même dépassé les objectifs réglementaires. Un bilan établi sur les 67 opérations menées sur le territoire indique que **près de 129 000 heures ont été réservées à 450 personnes éloignées de l'emploi.** Pour mieux répondre encore à cet objectif, Plaine Commune a élargi ces clauses à l'installation de grands groupes (SFR, Veolia...) ou à de grands projets, comme celui de la réalisation du Grand Paris Express. **Les chantiers concernés ont généré jusqu'à 10 % d'heures d'insertion.** C'est toujours l'objectif que se fixe Plaine Commune pour les chantiers à venir.

un travail d'équipe. C'est pour nous une façon d'appréhender la ville autrement (...) et de parler plus facilement des problèmes du quartier », explique l'une des femmes ayant participé à la marche du Clos Saint-Lazare à Stains, l'été dernier. « *Être une femme dans l'espace de la cité, c'est avoir de l'influence et de la détermination* », insiste une autre. Le diagnostic est ensuite partagé avec les élus et les services et des solutions sont mises en œuvre pour résoudre les dysfonctionnements.



La première marche exploratoire a été initiée en 2018 par Plaine Commune et la ville de Stains, avec le soutien des associations PPV93 et Femme dans la cité. L'objectif de cette expérience, menée dans le quartier du Clos Saint-Lazare, est de repenser et d'adapter l'espace public en fonction des dysfonctionnements constatés par les femmes. Les marches exploratoires seront étendues à d'autres villes du territoire en 2019.

© Elodie Ratsimbazafy

Place aux services et aux équipements publics

Améliorer et diversifier l'habitat, c'est bien. Mais ce n'est pas suffisant pour faire revivre un quartier. La rénovation urbaine ne peut fonctionner que si elle est associée à l'emploi, au retour des commerces, au sport, à la culture et aux équipements publics de proximité. Zoom sur quelques constructions emblématiques qui ont contribué à changer le visage des quartiers.



LA COURNEUVE / 4000 Nord

Maison pour tous Cesaria-Evora

*Un lieu d'échanges
intergénérationnels*

Véritable lieu de pratiques intergénérationnelles, cet équipement public, ouvert en 2015 sur le terrain mitoyen de la PMI, donne un nouveau souffle au quartier des 4000 Nord. La Maison pour tous Cesaria-Evora, du nom de la célèbre chanteuse capverdienne choisi grâce au vote des habitants, est implantée au cœur du quartier Verlaine. Elle accueille une antenne du service Jeunesse, l'association Fête le mur (qui travaille notamment la question de l'insertion sociale à travers le tennis et dont le président d'honneur est Yannick Noah) et l'Unité territoriale de rénovation urbaine de Plaine Commune.



STAINS / Clos Saint-Lazare

Maison du temps libre

*Un équipement culturel
à vocation sociale*

Abritant une multitude d'activités, la Maison du temps libre dont le nom s'affiche fièrement en façade, symbolise le renouveau du quartier du Clos Saint-Lazare. La structure s'articule autour d'un atrium, véritable place publique au cœur d'un quartier qui en était dépourvu. À l'intérieur, un jeu de formes ludiques, poétiques et épurées s'offre en transparence sur la rue. Au sein de ce centre social polyvalent de 2 100 m², une bibliothèque avec espace multimédia, une ludothèque, une salle polyvalente de 222 m², un espace associatif, une halte-garderie et des bureaux. Désenclavant le quartier, les nouvelles rues George-Sand et Nelson-Mandela, dont la première mène au centre-ville, se rencontrent au cœur du Clos. Implantée à la croisée de ces deux voies, cet équipement confirme son rôle de locomotive de l'opération de rénovation urbaine. Il s'adresse à l'ensemble du quartier et à toutes les générations.



SAINT-DENIS / **AUBERVILLIERS**

Cristino-Garcia

Un nouveau groupe scolaire

Une ouverture sur le quartier

Au cœur du quartier Cristino-Garcia, s'élèvent sur 5 500 m² deux écoles, un centre de loisirs, un pôle de restauration et une halle sportive mélangeant béton, bois et métal. L'école maternelle Robert-Doisneau (10 classes) et l'école élémentaire Maria-Casarès (14 classes) sont remarquables. Beau à l'intérieur comme à l'extérieur, le bâtiment est habillé d'une résille métallique. Il est certifié Haute qualité environnementale (toiture végétalisée, panneaux solaires sur le toit, haute performance énergétique avec gestion de l'eau, maintenance acoustique et confort hygrothermique). Ouverts sur le quartier, le gymnase tout comme la salle multimédia sont accessibles aux associations du secteur.



ÉPINAY-SUR-SEINE / La Source-Les Presles

Centre socioculturel Nelson-Mandela

Une structure fédératrice

Situé au 64 avenue de la Marne, l'équipement a ouvert ses portes en 2015. Il remplace l'équipement de la rue Jean-Philippe Rameau. Réparti sur 1 300 m², il abrite le centre socioculturel et une crèche en multi-accueil de 30 berceaux. L'équipement dispose de plusieurs salles d'activités, d'un atelier multimédia et d'une cuisine pédagogique. Sur place également, un studio d'enregistrement et de mixage, équipé avec du matériel semi-professionnel pour permettre à de jeunes talents de réaliser une maquette de qualité à des tarifs abordables. Côté architecture, le bâtiment a fait l'objet d'une démarche de certification « Haute Qualité Environnementale » (végétalisation de la toiture, isolation renforcée, ventilation double flux). Baptisé « Nelson Mandela », en l'honneur de celui qui a tant œuvré pour défendre les droits de l'homme et les valeurs d'égalité et de liberté, il a été pensé comme un équipement public fédérateur, ouvert au plus grand nombre.



L'ÎLE-SAINT-DENIS / Centre-ville

Médiathèque Elsa-Triolet & École des Arts Frida-Kahlo

Des équipements de centre-ville et de proximité

Construits rue Méchin, sur l'emplacement des anciens établissements Fumouze, ces deux équipements publics ont vu le jour en 2014. La médiathèque occupe le rez-de-chaussée, tandis que l'École des Arts (pour la musique et la danse) est installée sur une partie du premier étage et sur la totalité du deuxième. Un auditorium commun permet l'accueil d'animations diverses et favorise les synergies et les partenariats. La médiathèque comprend un coin parents/enfants, et un espace multimédia conséquent (une quinzaine de postes informatiques). 25 000 documents y sont en libre accès. Il s'agit là d'une des 23 médiathèques que compte aujourd'hui le réseau de lecture publique de Plaine Commune. Des espaces publics voient le jour autour de ces équipements, avec notamment la réalisation de l'esplanade Danielle-Mitterrand et une sculpture de l'artiste Vincent Ganivet pour animer et valoriser la place des Arts.

STAINS / Clos Saint-Lazare

Le retour des commerces

Autre volet incontournable pour créer de la mixité, la diversification des commerces de proximité. Exemple avec la requalification du square Molière, au Clos Saint-Lazare.

Depuis 2016, l'ancien centre commercial du square Molière, au Clos Saint-Lazare, a retrouvé une nouvelle vie. D'un coût de 23 millions d'euros – avec un financement majoritaire de l'ANRU –, l'opération a permis d'améliorer la vie quotidienne des 8 000 habitants du Clos, ainsi que celle des riverains du secteur des Tartres.

Tous peuvent désormais faire leurs courses tout près de chez eux. Avec 1 200 m² de superficie, le nouveau pôle commercial est situé sur la place Nelson-Mandela, face à la Maison du temps libre. il rassemble 7 commerces : une supérette, une pharmacie, une laverie, une boulangerie,



© Raphaël Fourmier

une boucherie, un opticien et un restaurant. Réalisé par Seine-Saint-Denis Habitat pour le compte de l'Epareca, propriétaire des commerces, ce pôle commercial parachève le grand projet de rénovation urbaine de Stains. Il fait notamment partie d'une

résidence de 33 nouveaux logements.

Implanté à la croisée de deux axes de circulation (entre le centre-ville et le futur écoquartier des Tartres), il participe aussi au désenclavement du quartier. Il est en outre desservi par le bus 253, et doté d'une zone de stationnement gratuite en zone bleue.



© Didier BLAVETTE - Alteria

VILLETANEUSE / Quartiers Nord

Centre socioculturel Clara-Zetkin

Vecteur de la vie associative

Librairie solidaire, ateliers bobines, multimédia, arts plastiques, jardinage, ludothèque... Le centre socioculturel Clara-Zetkin est un lieu convivial d'accueil, de rencontres et d'écoute. Sa mission : mettre en œuvre des animations et des activités régulières et événementielles pour et avec les habitants, toutes générations et quartiers confondus, dans le cadre d'une démarche participative. Implantée au nord de la ville, la structure permet de favoriser le vivre-ensemble, de contribuer au dialogue et au lien social, ou encore à l'accès aux droits de la population.



© Christophe Fillard

PIERREFITTE-SUR-SEINE / Les Poètes

Palais des Sports Pierre-Machon

5 000 m² dédiés au sport

Niché dans le quartier des Poètes, le palais des Sports Pierre-Machon a remplacé le gymnase Eugène-Varlin vieillissant. Réparti sur trois niveaux, ce très grand complexe sportif rassemble deux salles de sports collectifs : offrant une surface totale de 1 900 m². Sur place également, dans des espaces sportifs dédiés, un dojo de 200 m², une salle de boxe, une autre de danse ainsi qu'un mur d'escalade pour atteindre des sommets. Livré en 2012, cet équipement est mis à disposition des écoles et collèges de la ville, ainsi que des associations locales.



zoom sur La diversité des équipements et services urbains

Favoriser la mixité des fonctions dans les quartiers en renouvellement urbain, c'est y introduire ou y développer des services très divers : commerciaux (commerces de proximité, marché local), administratifs, de loisirs (sports, culture, médiathèque, parcs et jardins...), de services sociaux (centre social, Maison pour tous...) et publics (bureau de poste...), de santé (médecins, PMI...), de garde d'enfants (crèche, écoles, collège...), d'activités économiques et artisanales, de culte... En somme, c'est aller au-delà de l'objectif premier affiché de réhabilitation du bâti, pour redonner de l'attractivité aux quartiers en mariant logements, espaces publics et activités. C'est passer d'une logique de réparation à une logique de développement des quartiers et d'épanouissement des individus.

Des quartiers à taille humaine

Repenser les voies de circulation, créer des espaces extérieurs de qualité, conforter la place de la nature en ville, remplacer les grands ensembles par des immeubles de taille moyenne... Désenclaver un quartier, c'est redessiner l'ensemble de ses contours et l'ouvrir sur le reste de la ville. Retour sur trois exemples spectaculaires en la matière, avec les opérations menées aux 4000 à La Courneuve, au Franc-Moisin à Saint-Denis et sur le quartier Orgemont à Épinay-sur-Seine.



Au cœur de la cité des Francs-Moisins, l'esplanade du Beau Pré a été rénovée en 2015.

Saint-Denis

Zoom sur la rénovation du Franc-Moisin

Nouvelles rues, immeubles démolis, équipements publics réorganisés : le projet pour désenclaver le quartier du Franc-Moisin et faciliter la vie de ses 10 000 habitants est en discussion.

Les multiples opérations menées depuis les années 90 n'ont pas permis de modifier profondément le visage du Franc-Moisin. L'ANRU 2, dont la convention ne devrait plus tarder à être signée, a pour but de s'y atteler. Refermé sur lui-même, le quartier souffre d'un manque de rues traversantes, comme d'ouvertures vers l'extérieur. En matière de commerces, l'offre existe, mais gagnerait à être améliorée. Enfin, si des services et des équipements sont bien présents sur place, ceux-ci sont éparpillés et parfois mal identifiés. Le projet vise un double objectif : désenclaver le Franc-Moisin pour mieux le relier aux quartiers alentours, mais aussi diversifier le type d'habitat et améliorer l'offre de services. Pour ce faire, il va d'abord falloir créer des rues. C'est en effet l'une des principales

propositions : concevoir ou restructurer des voiries traversant le Franc-Moisin, construit en 1975, où l'on circule actuellement largement à pied. Celles-ci devront permettre de relier le quartier au centre-ville, au canal, mais aussi à Aubervilliers et à La Courneuve. Le long de ces routes, on verra se multiplier les trottoirs et les zones de stationnement.

Des services et équipements réorganisés

Aujourd'hui détournée de son usage et servant de parking, la place Rouge deviendra un carrefour névralgique, traversé par deux axes, allant d'ouest en est et du nord au sud. Elle devrait ainsi retrouver sa vocation d'espace public. Même si rien n'est à ce jour définitivement tranché, on sait par ailleurs que

des lieux de rencontres et de nouveaux espaces publics verront le jour. De même, des services et des équipements pourront être réorganisés (agrandissement de structures existantes, reconstitution d'un groupe scolaire neuf, regroupement des professionnels de santé, mise en valeur des associations présentes). Le commerce sera également renforcé grâce à la reconstruction du pôle commercial existant et au développement de l'offre économique en entrée de ville, demain plus attractifs. Côté habitat, on prévoit enfin de réhabiliter les logements conservés et de créer une nouvelle offre diversifiée. Aujourd'hui, le Franc-Moisin rassemble 1 700 logements sociaux collectifs sur... 1 700 appartements. Si tout va bien, le projet devrait être prochainement finalisé avec les habitants.

La Courneuve

Le désenclavement des 4000 se dessine

Travail sur l'habitat, la circulation piétonne et routière, création d'îlots de verdure... Au fil des années, le quartier des 4000 se transforme pour de bon.

Le projet de désenclavement des 4000 allie une série de mesures-phare. D'abord, la démolition des grandes barres, partiellement ou en totalité. Objectif : aérer le quartier et repenser le maillage des voies routières. À l'origine, le quartier a été mal conçu : enclavé, il était coupé du centre-ville, de la gare du RER B et des autres quartiers de la ville (quartiers du Clos, Braque, de la Tour et Balzac). Il était traversé par de grandes voies de circulation : l'A1 tout comme les routes départementales Barbusse et Général Leclerc passent à quelques encablures.

Les démolitions donneront lieu, pour partie, à reconstruction. Exit le « tout logement social ». Désormais, la règle, c'est la diversification de l'habitat. Certes on retrouve des habitations à bas loyers (83 % au lieu de 100 % il y a quelques années), mais on y développe aussi l'accession sociale, le locatif libre et l'accession à la propriété afin d'offrir aux Courneuviens la possibilité d'un véritable parcours résidentiel.

À chaque opération de réhabilitation-démolition, on résidentialise. Terme à la mode ces dernières années, la résidentialisation consiste à délimiter les espaces pour leur redonner un usage précis.

Faciliter les mobilités

Grâce à un travail sur la signalétique, la végétalisation, les clôtures d'immeubles, chacun doit être capable de reconnaître, en un coup d'œil, s'il s'agit d'un espace privé, d'un lieu public, ou d'un pied d'immeuble.

Fini les 4000 bétonnés : on détruit d'anciennes friches et sites industriels. L'occasion de reconnecter, ici aussi, les quartiers entre eux, et de s'ouvrir vers l'extérieur. C'est le cas du site d'hydro-manutention dont la démolition est en cours.

En termes de maillage, un franchissement de l'A1 devrait à terme permettre aux 4000 Nord d'accéder directement au centre-ville et au parc Georges-Valbon, véritable poumon vert de la ville. Dans le même esprit, on ramène la nature en ville. Comment ? En imaginant une trame verte, des promenades fleuries pour relier par exemple Robespierre au vieux-Barbusse, des jeux pour enfants et des espaces verts en cœur d'îlots, ou encore, ici ou là, des placettes et des mails piétons végétalisés.

Autre enjeu majeur, faciliter les mobilités des habitants. Cela se traduit essentiellement par une amélioration importante de la desserte par les transports en commun (construction de la gare des Six-Routes, multiplication des arrêts de bus et de la fréquence des trains sur la ligne du RER B). À l'avenir, on accordera enfin moins de place à la voiture, via la mise en place des zones 30, la réhabilitation et la sécurisation des parkings, ou encore le stationnement réglementé.

Épinay-sur-Seine

Orgemont, nouveau projet en vue

Si l'ANRU 1 a bien amorcé le désenclavement du quartier Orgemont, l'intervention sur l'habitat s'est faite à la marge et n'a pas permis une amélioration réelle des conditions de vie sur place. L'ANRU 2 devrait apporter les réajustements nécessaires.

S'il dispose de nombreux équipements (groupes scolaires, crèche, centre de santé, centre socioculturel, parc, cinéma...), le quartier Orgemont d'Épinay-sur-Seine est toujours isolé et enclavé. En cause : le manque de franchissement du réseau ferroviaire et une voirie comptant beaucoup de voies privées en impasse. Par ailleurs, le parc de logements est globalement dégradé et difficile à réhabiliter du fait de son ancienneté. Enfin, le quartier compte pas mal de secteurs en friche, ainsi qu'une offre commerciale appauvrie et parfois peu accessible.

Sélectionné dans le cadre de l'ANRU 2, le quartier Orgemont fera prochainement l'objet d'un nouveau projet, dont le contenu est actuellement en cours de définition. On sait d'ores et déjà que celui-ci poursuit trois grands objectifs : le désenclavement du quartier, la requalification des espaces publics et la diversification du parc de logements. L'enjeu, à terme, est en effet de réengager le développement de ce quartier de près de 11 500 habitants qui accueillera le futur pôle gare d'Orgemont, en connexion avec le centre-ville.

Concrètement, cela pourrait se traduire par des actions dans le domaine de l'habitat, avec des démolitions / reconstructions et la réhabilitation de certaines résidences sociales et copropriétés dégradées. Il s'agira aussi d'améliorer les déplacements à l'intérieur du quartier, grâce à une meilleure identification des limites publiques et privées, ou encore de désenclaver des îlots d'habitation.

Pour dynamiser le secteur de l'emploi, l'offre commerciale et le développement d'activités seront suivis de près. Un effort sera également réalisé autour des équipements (rénovation des écoles et du centre socioculturel), afin d'assurer la permanence du service public. Enfin, un travail approfondi devrait être mené sur la gare, dans le but de revaloriser son pôle multimodal (RER C, T8, bus et T11).

“

Désenclaver un quartier, c'est redessiner l'ensemble de ses contours et l'ouvrir sur le reste de la ville.

”

Améliorer l'habitat L'écologie et l'innovation au cœur de l'urbain

Si l'ANRU 1 a amorcé le virage de la transition énergétique, l'ANRU 2 va encore plus loin, avec des initiatives fortes et originales. L'objectif reste toutefois le même : promouvoir le développement durable à l'échelle des quartiers et améliorer le « vivre-ensemble ». Explications.

Très centré sur le bâti et l'aménagement urbain, l'ANRU 1 intégrait le développement durable en filigrane dans ses projets. Avec l'ANRU 2, la démarche est plus ambitieuse : l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement deviennent un des cinq objectifs majeurs du Nouveau Programme national de renouvellement urbain. Traduction : il faut tout faire pour favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de CO₂ et encourager le développement des énergies propres dans les quartiers. Les effets escomptés d'un tel chantier sont très concrets : d'une part, une baisse remarquable des factures d'énergie, et donc une augmentation du pouvoir d'achat pour les habitants. Et, d'autre part, un environnement mieux préservé, permettant de goûter durablement à un cadre de vie amélioré (meilleure qualité de l'air et de l'eau, plus de confort thermique et acoustique, etc.).

“
La rénovation thermique des bâtiments est un levier fort en matière de développement durable...
”

L'école Joséphine Baker à la Courneuve a obtenu le label E3D, « École en démarche de développement durable » en 2013



À Plaine Commune, l'enjeu est donc pris très au sérieux. Les outils mis en œuvre pour y parvenir, très innovants. Parce qu'ils sont responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de la moitié de la consommation finale d'énergie, la rénovation thermique des bâtiments est un levier fort en la matière. Plusieurs documents cadres encouragent ainsi un certain niveau d'exigence, dès lors qu'il s'agit de réhabiliter des logements privés et sociaux. On peut citer la « Convention qualité réhabilitation du parc privé », qui prévoit de gagner deux niveaux d'étiquette pour des bâtiments très économes. Selon le bilan du Plan climat air énergie territorial de Plaine Commune, « en 5 ans, 5 000 logements privés et 9 000 logements sociaux ont été rénovés (sur des objectifs respectifs de 14 200 et de 9 100), avec un gain énergétique moyen de 40 % ».

Une performance énergétique plus ambitieuse

Si l'objectif n'est pas tout à fait atteint, il est en passe de l'être... « Ces travaux permettent chaque année d'éviter l'émission de 37 300 tonnes équivalent CO₂ », conclut le Plan climat air énergie. À Pierrefitte-sur-Seine, ce sont par exemple 108 logements sociaux de la résidence Boris-Vian qui ont été rénovés et mieux isolés. L'intervention sur les façades et les terrasses, ainsi que la pose de radiateurs performants dans les appartements, ont permis d'améliorer sensiblement l'isolation thermique. À plus long terme, on estime que ces travaux devraient représenter 20 % d'économie d'énergie pour les locataires.

Autre outil volontariste adopté en 2013, le « Référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune » mis en œuvre sur chaque projet, sous forme d'une charte de rénovation urbaine. Dans le même esprit, la « Convention qualité constructions neuves » – qui s'applique à l'ANRU comme aux opérations de droit commun, impose notamment aux promoteurs une série de prescriptions. Faute de quoi, un avis négatif est émis lors de l'instruction de leurs permis de construire. Parmi les recommandations de Plaine Commune, la

Zoom sur l'auto-réhabilitation accompagnée

pose de menuiseries extérieures en bois ou en bois-alu, mais jamais en PVC. Il s'agit là de favoriser l'emploi de matériaux à faible dette environnementale et d'éviter les filières de production énergivores et les matières premières non renouvelables.

Concevoir des bâtiments intelligents

Pour les opérations d'accession à la propriété, Plaine Commune demande également une performance énergétique plus ambitieuse que la réglementation actuelle. Il s'agit de fixer pour objectif une consommation d'énergie primaire du bâtiment (le chauffage) inférieure de 10 % à ce que la réglementation thermique nationale (RT2012) impose actuellement.

D'autres prescriptions sont soumises aux promoteurs, mais elles relèvent davantage d'un travail collaboratif entre les services de Plaine Commune et les promoteurs/architectes. Il s'agit notamment de concevoir des bâtiments intelligents, d'un point de vue bio-climatique : orientation des immeubles pensée pour optimiser la consommation de chauffage et l'éclairage naturel, utilisation de matériaux bio-sourcés, pose de volets pour se protéger des canicules, installation d'économiseurs d'eau dans les salles de bains, de compteurs individuels dans les logements, etc. Autant de leviers qui permettent aux occupants de maîtriser leurs charges.

À moyen terme, il n'est pas non plus impossible d'imaginer que Plaine Commune passe les projets du territoire à la moulinette du label « E+ C - », pour « Bâtiments à Énergie Positive et Réduction Carbone ».

Ce label préfigure ce que pourrait être la future réglementation environnementale 2020. Il s'intéresse non plus uniquement à la consommation d'un bâtiment, mais plus largement à l'énergie qu'il faut mettre en œuvre pour le construire, à son impact environnemental, voire à la possibilité du réemploi de ses matériaux en cas de destruction future.

Ressourcerie et boucle alimentaire locale

Mené dans le cadre d'un « Programme d'investissement d'avenir » (PIA), intégré à l'ANRU 2, un projet particulièrement exemplaire a enfin été mis en place à Stains. En cours d'expérimentation sur le quartier du Clos Saint-Lazare, il s'articule autour de six projets innovants, créateurs d'emplois et économiquement durables : la mise en œuvre d'une boucle alimentaire locale pour accéder à des produits sains, de saison et à moindre coût, la construction et la rénovation de logements abordables, pilotés par le coût global et les charges raisonnables à payer par les futurs habitants, la mise en place d'une plateforme multi-services de mobilité, la création d'une filière locale de réemploi du béton pour la

rénovation urbaine des quartiers, la mise en place d'une ressourcerie (filiale de valorisation des objets), la reconversion (d'une partie) d'un collège en Maison des usages, pour dénicher des idées toujours plus novatrices. Stains innove et invente ainsi son propre modèle. Retenues par l'ANRU, ces activités interviennent d'ailleurs dans des secteurs-clés de la transition écologique des quartiers :

agriculture urbaine, déconstruction des bâtiments, réemploi et réparation, collecte et traitement des déchets, accompagnement au changement de comportement dans le domaine de l'énergie, de l'eau et de la mobilité, ingénierie environnementale et participative. Parce qu'une fois encore, tout doit se faire avec et pour les habitants.

agricultures urbaines, déconstruction des bâtiments, réemploi et réparation, collecte et traitement des déchets, accompagnement au changement de comportement dans le domaine de l'énergie, de l'eau et de la mobilité, ingénierie environnementale et participative. Parce qu'une fois encore, tout doit se faire avec et pour les habitants.

Projet de la Boucle Alimentaire locale à La Ferme des possibles à Stains.



“ paroles d’habitants ”

« Je suis intervenu durant presque deux ans pour accompagner artistiquement le renouvellement urbain du quartier des Poètes à Pierrefitte-sur-Seine. Deux ans, c’est ce qu’il faut pour travailler correctement et semer de bonnes graines. Je pense qu’aujourd’hui, cette résidence artistique a permis aux acteurs socioculturels et aux habitants de se rencontrer et d’envisager des projets. Trois ans après, il m’arrive de recevoir des nouvelles de la part des habitants pour me tenir au courant des actions culturelles qu’ils organisent. Oui, l’art doit accompagner les mutations urbaines, à condition que cette démarche s’inscrive dans le temps. »

Yoyo Gonthier, artiste.

« La Maison pour tous Cesaria-Evora a ouvert ses portes en 2005. Avant, dans le quartier des 4000 Nord, il n’y avait qu’un espace jeunesse et l’association “Faites le mur” pour créer du lien. Le centre, aujourd’hui, accueille plusieurs centaines d’habitants chaque mois et nous avons mis en place des actions en direction de la population. Nous avons aussi développé les services d’accès aux droits pour les habitants. Une telle structure est absolument centrale dans la vie d’un quartier. »

Magali Chastagne, directrice du centre socioculturel Cesaria-Evora, La Courneuve.

« Nous intervenons un peu partout sur le territoire de Plaine Commune. Globalement, ce sont les questions de chauffage qui arrivent en tête des préoccupations des habitants que nous (les Compagnons bâtisseurs) rencontrons lors de nos ateliers. J’ai pu constater une vraie amélioration de l’isolation des logements de la résidence Grandcoing, à Villetaneuse. En revanche, l’ANRU 2 n’ayant pas encore été lancé, l’attente concernant le chauffage préoccupe beaucoup d’habitants du quartier Sud de L’Île-Saint-Denis. La question de l’isolation thermique des logements est centrale dans les projets de renouvellement urbain. Beaucoup de personnes sont encore dans une situation de précarité énergétique. »

Christine Da Costa, animatrice pour les Compagnons du bâtiment Île-de-France.

« L’ANRU a été une chose positive. Avant, il n’y avait rien. Aujourd’hui, nous sommes sept commerçants place Nelson-Mandela. C’est certain, c’est plus beau, mais le bâti ne fait pas tout. Il faut que le tissu associatif et les habitants se mobilisent pour créer une vraie dynamique car l’équilibre de cette place reste encore fragile. »

Salima Diarra, présidente des commerçants de la place Mandela, Stains.

« Les conseils citoyens permettent aux habitants et aux associations de faire entendre leur voix, ça c’est certain et c’est une très bonne chose. Le problème, c’est que la démocratie participative ne se décrète pas. Il faut du temps. Depuis trois ans, je constate une vraie lassitude. Nous étions 42 au départ, tous volontaires. Nous sommes 8 aujourd’hui. Il faudrait que nous ayons une aide pour le fonctionnement du conseil, pour rédiger les comptes rendus de réunion par exemple. Notre conseil va bientôt se renouveler, ce qui est vital pour le bon fonctionnement de ce genre d’instance. »

Marianne Bureau, membre du Conseil citoyen de La Courneuve.

« Les clauses d’insertion, accompagnant l’ANRU 1, sont un outil très intéressant. Elles permettent pour un bon nombre de jeunes d’avoir une première expérience avec le monde du travail. L’autre point positif de ces clauses, c’est la stratégie de Plaine Commune pour fixer des objectifs très ambitieux, allant bien au-delà des contraintes légales. Cette stratégie est une réussite parce qu’on a mis des moyens humains au plus près des habitants et des entreprises. Même si ces clauses d’insertion ne sont pas l’alpha et l’oméga qui répondront, à elles seules, à la question de l’emploi des jeunes dans les quartiers. L’autre bémol, c’est que ces clauses s’adressent surtout aux métiers du bâtiment, c’est-à-dire à des profils plutôt masculins et à faible niveau de qualification. Tout l’enjeu pour l’ANRU 2 sera de diversifier les métiers et de les ouvrir le plus largement possible aux femmes. »

Gilles Verdure, directeur d’Objectif emploi.

L'art et la création parlent aux habitants et à la ville

Avec la démarche Territoire de la culture et de la création, Plaine Commune et les 9 villes du territoire se servent de l'art et de la création pour accompagner les grandes mutations urbaines. Un peu partout, à Villetaneuse, Saint-Ouen-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Stains ou La Courneuve, des artistes ont élu domicile dans les quartiers pour y mener, avec les habitants, des projets artistiques fédérateurs et durables.

Inauguration de la place Mandela à Stains, le 17 septembre 2016.



© Raphaël Fournier

Rituel d'*Au-revoir* Robespierre à La Courneuve par le collectif Random, le 8 juillet 2018.



© Pierre le Tulzo

L'artiste Sarah Harper et son projet *Aroma-Home* à Villetaneuse, mené en 2013 / 2014



© Sarah Harper

Présentation de l'œuvre *Les liens* par Yoyo Gonthier à Pierrefitte-sur-Seine, le 10 octobre 2015



© Pierre le Tulzo

Chrono(s) cité à Stains, le 15 mai 2018.



© Pierre le Tulzo



Réalisations **ANRU 1**, perspectives **ANRU 2**



Villetaneuse

> ANRU 1

1 365 logements résidentialisés ou réhabilités

> PERSPECTIVES ANRU 2

240 logements sociaux à créer



Épinay-sur-Seine

> ANRU 1

2 645 logements créés, résidentialisés ou réhabilités.

24 espaces publics réaménagés



L'Île-Saint-Denis

> PERSPECTIVES ANRU 2

1 400 logements sociaux à réhabiliter



Saint-Denis

> ANRU 1

1 341 logements réhabilités

860 logements créés ou reconstruits

250 places en résidence sociales créées.

> PERSPECTIVES ANRU 2

2 734 logements à réhabiliter (dont **1 359** sociaux)

949 logements à créer (plus de 60 % de logements sociaux)

110 000 m² d'espaces publics à réaménager

 Quartiers concernés par la rénovation urbaine



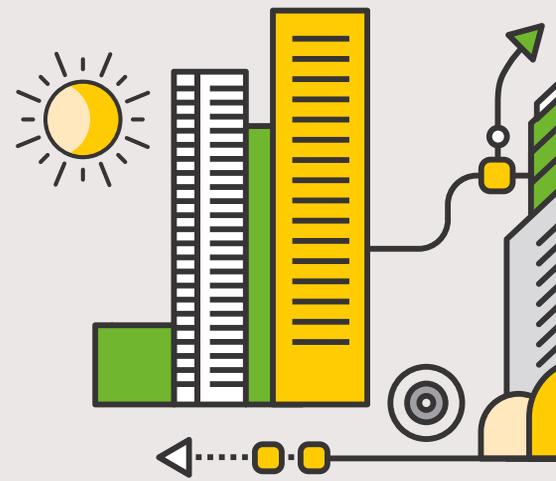
Saint-Ouen-sur-Seine

> PERSPECTIVES ANRU 2

De **381** à **562** logements créés

De **301** à **320** logements sociaux créés





Pierrefitte-sur-Seine

> ANRU 1

835 logements créés ou reconstruits (dont plus de **70 %** de logements sociaux)

797 logements réhabilités ou résidentialisés

9 152 m² d'espaces verts créés.

> PERSPECTIVES ANRU 2

403 arbres plantés

870 logements en projet

160 chambres étudiantes construites

Stains

> ANRU 1

834 logements sociaux construits

4 747 logements sociaux réhabilités ou résidentialisés

> PERSPECTIVES ANRU 2

118 logements à créer

1 pôle d'économie sociale et solidaire
Locaux artisanaux en projet

La Courneuve

> ANRU 1

810 logements sociaux créés

2 498 logements réhabilités

> PERSPECTIVES ANRU 2

147 logements sociaux en projet.

Aubervilliers

> ANRU 1

1 200 logements créés

2 213 logements réhabilités ou résidentialisés

4 000 m² de locaux d'activités et de commerces prévus

> ANRU 2

1 235 logements à réhabiliter

14 quartiers ANRU 2

7 quartiers de l'ANRU 2

étaient déjà dans l'ANRU 1 :

Clos Saint-Lazare et Prêresse à Stains, La Source et Orgemont à Épinay-sur-Seine, les 4000 à La Courneuve, Floréal/Saussaie/Courtille, Franc-Moisin (Bel-Air) et Centre-ville à Saint-Denis.

7 nouveaux quartiers ont été ajoutés dans l'ANRU 2 :

Fauvettes/Joncherolles à Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Leu (Victor Hugo- Langevin) à Villetaneuse, Émile-Dubois/Maladrerie et Villette/Quatre-Chemins à Aubervilliers, Rosiers/Debain et Cordon/La Motte à Saint-Ouen sur-Seine, et les quartiers sud de L'Île-Saint-Denis.



Île-Saint-Denis (2017)



Bilan de l'ANRU 1 et perspectives de l'ANRU 2 dans chacune des 9 villes de Plaine Commune. ►

[24-25] **Aubervilliers**

[26-28] **Saint-Denis**

[29] **L'Île-Saint-Denis**

[30-31] **La Courneuve**

[32-33] **Épinay-sur-Seine**

[34-35] **Stains**

[36-37] **Pierrefitte-sur-Seine**

[38-39] **Villetaneuse**

[40-41] **Saint-Ouen-sur-Seine**

Le renouvellement urbain ville par ville



Aubervilliers

Les opérations de l'ANRU 1, menées à partir de 2007, ont déjà largement transformé les quartiers Cristino Garcia - Landy et les quartiers nord. L'ANRU 2 va poursuivre cette mutation urbaine dans les quartiers Vilette - Quatre Chemins et Émile Dubois - La Maladrerie.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > Un quartier de **80 ha**
- > **5 résidences réhabilitées (pour 1 045 logements sociaux)**
- > **1** foyer de jeunes (211 chambres rénovées, 21 créées)
- > **2 immeubles achetés et transformés en 23 logements sociaux**
- > **400** logements démolis
- > **528 logements neufs (dont plus de la moitié livrés fin 2018)**
- > **4 000 m²** de locaux d'activités et commerces prévus en rez-de-chaussée des programmes de logements

Chiffres clés de l'ANRU 1

- Un quartier de **22 ha**
- > **12 ha à Saint-Denis (Cristino-Garcia)**
- > **10 ha à Aubervilliers (Le Landy)**
- 173** logements démolis dont 143 insalubres
- 673** logements créés dont :
 - > **306 logements sociaux**
 - > **262 en accession libre**
 - > **29 en accession sociale**
 - > **76 en locatif libre (AFL)**

ANRU 1 + ANRU 2

Vilette - Quatre-chemins, le lien entre Paris, Pantin et Aubervilliers

À la limite du 19^e arrondissement, ce grand quartier est constitué d'anciens faubourgs ouvriers, d'ensembles des années 1970 et de locaux d'activité plus ou moins obsolètes. Avec l'ANRU 2, la métamorphose du quartier va se poursuivre, avec des interventions prévues sur les dalles Vilette et Félix-Faure mais, à la différence du 1^{er} programme, le nouveau projet associe Aubervilliers et Pantin. Il sera donc intercommunal et même interterritorial (Pantin faisant partie du territoire d'Est Ensemble).



© Ph. Guignard air-images.net

L'ex-RN 2, une fracture du quartier entre Aubervilliers et Pantin. Sa transformation en boulevard urbain, ainsi qu'une meilleure continuité vers Paris font partie des objectifs prioritaires du projet intercommunal. La poursuite de la réhabilitation des logements sociaux et des équipements, la résorption de l'habitat ancien dégradé ou encore le développement d'une trame verte sont également prévus.

ANRU 1

Cristino-Garcia - Landy, l'âme de « La Petite Espagne » préservée

Immeubles de hauteur limitée, cours et venelles caractérisent toujours cette « Petite Espagne » qu'un vaste mail paysagé, en cours d'aménagement, reliera prochainement au canal. Le programme de rénovation urbaine s'est en effet attaché à préserver l'identité de ce quartier urbanisé entre 1890 et 1935. Il n'est pas concerné par l'ANRU 2, mais de nombreux projets vont prolonger sa dynamique de mutation, notamment sur le secteur nord.



© Willy Vainqueur

Le groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau, inauguré en 2011. D'autres équipements publics ont été construits ou rénovés dans le cadre de la Maison pour tous Roser (devenue un centre social), le centre de protection maternelle et infantile (PMI)...

ANRU 1

Quartiers nord, les travaux sont achevés

Composés du secteur Vallès - La Frette et du secteur Robespierre - Cochenec, les quartiers nord représentent le quart du parc communal de logements sociaux. Les travaux menés dans le cadre du programme signé en 2007 ont concerné l'habitat, les espaces publics et la voirie. Ils se sont achevés avec la requalification d'une voie piétonne en 2015 et finalisent la transformation entamée dans le cadre du Grand projet de ville 2000-2006.



© Willy Vainqueur

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **81,5 %** de logements sociaux)
- > **248** logements réhabilités
- > **920** logements résidentialisés

Le quartier Vallès - La Frette a été réhabilité en 2012

ANRU 2

Émile-Dubois et la Maladrerie, un nouveau souffle

Ce quartier en entrée de ville est dominé par deux grands ensembles d'habitat : la cité Émile-Dubois, typique des années 1950 avec ses tours et ses barres, et la tortueuse Maladrerie, construite dans les années 1980 et labellisée Patrimoine du 20^e siècle. Peu concerné par l'ANRU 1, il s'apprête à intégrer la dynamique métropolitaine en lien avec le projet voisin du Fort d'Aubervilliers et l'arrivée de la future gare du Grand Paris Express (ligne 15).

UN PROGRAMME AMBITIEUX

Au-delà des travaux en matière d'habitat, il est prévu de repenser les voies de circulation routières et piétonnes au sein du quartier et vers l'extérieur, de conforter la place de la nature avec la trame verte et de remettre à niveau les groupes scolaires, les équipements et les commerces. La cohérence et la complémentarité avec le projet du Fort d'Aubervilliers seront recherchées.

Chiffres clés de l'ANRU 2

- Un quartier de **40 ha**
Pour **3 048 logements**
• dont **1 940 logements sociaux** (62 %)
• et **232** relevant du parc privé potentiellement indigne
- > **1 235** logements sociaux réhabilités à terme
 - > **388** logements démolis (qui seront reconstruits sur le Fort d'Aubervilliers et sur site)



© Fabrice Gaboriau



Saint-Denis

Le Programme national de rénovation urbaine signé en 2007 a permis de transformer profondément les quartiers Pierre-Sémard et Saint-Rémy et de mener de nombreux travaux dans le quartier des grands ensembles Floréal-Saussaie-Courtille et dans celui de Bel-Air - Franc-Moisin. Le second programme va permettre de poursuivre les travaux dans ces deux derniers quartiers. Il concerne également la ZAC Basilique et les logements insalubres du centre-ville.

ANRU 1 et ANRU 2

Floréal-Saussaie-Courtille poursuit sa transformation

Au nord-est de Saint-Denis, à proximité de la piscine Marville, ce quartier est quasi exclusivement composé de grands ensembles répartis en trois secteurs. Il s'est déjà beaucoup transformé depuis la fin des années 1990. Le programme de l'ANRU 1 signé en 2007, a donné lieu à d'importants travaux pour réduire les coupures entre les cités et améliorer le cadre de vie. Le nouveau projet vise à le désenclaver davantage et à développer son attractivité par plus de services publics de proximité et de nouveaux logements en accession et en locatif libre, visant à favoriser la diversité sociale.



© Ph. Guignard airimages.net

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **27,5 ha** pour 2 344 logements

- > **3** secteurs d'intervention
- > **407** logements (4 tours + 2 barres) réhabilités à Floréal
- > **414** logements (3 tours et 1 barre) réhabilités à la Saussaie
- > **15** pavillons en accession sociale créés à la Saussaie

Chiffres clés de l'ANRU 2

> Secteur **Basilique**

12 ha d'îlots sur dalle concernés

1 375 logements à requalifier ou à résidentialiser

Plus de **40 000 m²** d'espaces publics à réaménager

> Secteur **Centre-ville**

Quelque **500** logements insalubres à démolir

Quelque **370** logements à reconstruire

- **40 %** de logements sociaux
- **10 %** en accession sociale à la propriété
- **50 %** en accession libre

ANRU 2

Centre-ville et ZAC Basilique, un quartier, deux projets

Peu de villes de la proche banlieue parisienne offrent un vrai centre-ville et un patrimoine historique aussi exceptionnel que celui de Saint-Denis. Ce quartier est aussi au cœur des grands secteurs en mutation. Pourtant, certains secteurs sont encore très dégradés et peu attrayants. L'aide de l'ANRU va permettre de mener à bien deux projets : l'un poursuivra la résorption de l'habitat insalubre entamée en 2011 ; l'autre rendra plus accueillants les neuf « îlots » d'immeubles enchevêtrés de la ZAC Basilique et redynamisera son centre commercial.

Chiffres clés de l'ANRU 2

- > **579** logements à construire
- **159** en accession libre
- **100** en accession sociale
- **69** logements réservés à Action logement
- **251** logements sociaux reconstitués sur site
- > **1 359** logements sociaux à réhabiliter
- > Près de **70 000 m²** d'espaces publics à créer ou à requalifier

La médiathèque Ulysse, l'un des équipements publics financés en partie par des fonds du premier programme de rénovation urbaine.

ANRU 1 et ANRU 2

Franc-Moisin - Bel-Air, le quartier ne restera pas à l'écart

Bel-Air, ce sont des pavillons et des petits immeubles anciens, mais aussi des zones d'habitat dégradé. Le Franc-Moisin, c'est un grand ensemble de logements sociaux des années 1960-1970, construit pour résorber l'un des plus grands bidonvilles de la région parisienne. Le programme qui s'achève a permis d'améliorer les équipements et l'espace public ainsi qu'une partie de l'habitat (985 logements réhabilités et résidentialisés, 570 construits). Le nouveau projet va permettre de poursuivre les réhabilitations, mais aussi de modifier en profondeur la structure urbaine du quartier afin de le désenclaver.



© Pierre Le Tuffez

ANRU 1

Pierre-Sémard, un quartier à vivre

Durant ces dix dernières années, les opérations de réhabilitation, de démolition et de constructions se sont succédé dans ce quartier. Le programme, très complet, a également permis de créer des rues et des espaces publics (terrain de sport, parc central, promenade...), un mur antibruit le long des voies ferrées, ainsi qu'une maison de quartier et de nouveaux locaux pour la PMI et le service social municipal.



© Julien Jaulin

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **388** logements créés sur site
- **182** logements sociaux
- **99** en accession sociale (dont **53** qui seront livrés en 2020)
- **77** en accession classique
- > **+ 20** logements sociaux créés hors site
- > **520** logements réhabilités

Espaces publics Pierre-Sémard.

ANRU 1

Quartier Saint-Rémy - Joliot-Curie, une transformation en profondeur qui s'achèvera en 2021

À la signature du premier programme de rénovation urbaine, ce quartier composé de barres et de tours des années 1960 nécessitait une transformation en profondeur. Il s'agissait de faciliter l'accès aux équipements et au reste de la ville, d'améliorer le cadre de vie ainsi que les liaisons entre les cités et de favoriser la construction de logements pour tous. La plupart des travaux sont désormais achevés. Un centre commercial et un centre social ont également été créés.

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **4,2 ha** pour
1 382 logements en 2007

> **333** logements reconstruits
sur site dont :

- **146** logements sociaux (tous livrés)
- **90** en accession libre (dont **59** livrés)
- **97** logements locatifs
intermédiaires (dont **49** livrés)

> **+ 250 places** construites en
résidence sociale (d'ici 2020-2021)

> **+ 139** logements sociaux
construits hors site

Démolition d'une tour d'immeuble du quartier Saint-Rémy le 29 novembre 2014



© Matthieu Rondel



© Willy Vainqueur

UNE CHARTE DU RELOGEMENT EFFICACE

La charte signée dans le cadre de la démolition de la cité Saint-Rémy-Nord a permis à 58 % des locataires d'aménager dans des logements neufs au cœur du site (résidence La Source) et aux abords (rue Menand-Clément et rue Desnos). Au total, 266 familles ont été relogées dans le quartier, 83 autres l'ont quitté spontanément et 16 ménages ont intégré la résidence sociale Toussaint-Louverture. L'opération a également permis 15 décohabitations.

Le nouveau quartier
Saint-Rémy a été inauguré
le 24 novembre 2018



L'Île-Saint-Denis

Bien que L'Île-Saint-Denis n'ait pas bénéficié du dernier programme de rénovation urbaine, l'arrivée du tramway, en 2014, s'est accompagnée de la création d'une médiathèque et d'une école des arts, d'espaces publics et d'opérations sur l'habitat (404 appartements réhabilités et 513 résidentialisés). En allant vers le sud, face à Pleyel, les premiers logements de l'Écoquartier fluvial ont été livrés. Les travaux vont maintenant s'étendre à l'extrême sud de l'île, cette fois avec l'aide de l'ANRU.

ANRU 2

Quartier sud, la fin de l'isolement

À l'extrémité sud de L'Île-Saint-Denis, entre les deux bras de la Seine, ce quartier composé de deux cités, de part et d'autre du boulevard Marcel-Paul, sera réhabilité et mieux relié à son environnement immédiat : le complexe sportif de l'Île de Vannes, appelé à être rénové, d'un côté et l'Écoquartier fluvial de l'autre. Il bénéficiera en outre des dynamiques d'Universeine, de Pleyel ou encore des Docks de Saint-Ouen. Une ouverture sur la Seine est également prévue.



© Christophe Fillicole

Le quartier sud de L'Île-Saint-Denis.
Photo prise en septembre 2017

La médiathèque Elsa-Triolet.



Chiffres clés de l'ANRU 2

Un quartier de **4,5 ha**

601 logements

dont **556** logements sociaux

• **330** à la cité Marcel-Paul

• **226** à la cité Marcel-Cachin

Le projet doit encore être précisé.

© Ph. Guignard/air-images.net



La Courneuve

Entamée dans les années 1980, la transformation du quartier des grands ensembles de La Courneuve se poursuit aux 4000 Nord, 4000 Sud et Convention - Centre-Ville : trois secteurs qui se répartissent autour du carrefour des Six-Routes et de la future gare du Grand Paris Express (lignes 16 et 17). L'objectif est d'en finir avec la stigmatisation du quartier et de lui permettre d'intégrer pleinement la dynamique métropolitaine sans en exclure la population actuelle.

ANRU 1 et ANRU 2

Convention – Centre-ville, les grands projets vont booster le renouvellement urbain

Au cœur de La Courneuve, ce quartier constitué de grands ensembles des années 1980 est bien doté en équipements publics et en transports, mais enclavé du fait de sa configuration. Le premier programme a permis de requalifier plusieurs espaces publics et de réhabiliter, restructurer et résidentialiser de nombreux logements. Le nouveau projet prévoit, entre autres, de démolir 84 logements sur dalle ainsi que l'actuel centre commercial, et de restructurer l'école Saint-Exupéry.

Chiffres clés de l'ANRU 1 et de l'ANRU 2

- > **27** logements construits
- > **515** logements réhabilités
- > **84** démolitions prévues dans le quartier Convention – Centre-Ville

La charte de relogement, signée en mai 2016 lors de l'inauguration de l'Espace relogement à Robespierre, définit les droits et les obligations des locataires et du bailleur Plaine Commune Habitat.

CHARTRE DE COOPÉRATION

Après 30 ans d'opérations de rénovation urbaine de grande ampleur s'appuyant sur la démolition des bâtiments les plus dégradés, les 4 000 ont acquis une forte expérience de la co-construction et du relogement. Une charte, signée en mai 2016 lors de l'inauguration de l'Espace relogement à Robespierre, a ainsi permis de définir les droits et les obligations des locataires et du bailleur Plaine Commune Habitat. Une charte de coopération a également été signée entre les différents partenaires (municipalité, préfecture, bailleurs...).



© Ph. Guignard/airimages.net

4000 Nord, les grands travaux se poursuivent

Le premier programme a permis d'améliorer une partie de l'habitat, de rénover deux groupes scolaires, de créer la Maison pour tous Cesaria-Evora et d'aménager un mail ainsi que deux nouvelles voies. L'aile ouest du centre commercial et la barre Robespierre restent encore à démolir. La restructuration des espaces libérés sera ensuite menée dans le cadre du second programme qui prévoit des logements diversifiés, des voies de circulation mieux adaptées et une passerelle pour franchir l'autoroute A1, ainsi que la rénovation de la cité Barbusse.



© Pierre Le Turzo

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **305** logements démolis
- > **134** logements construits
- > **746** logements réhabilités

AU REVOIR, ROBESPIERRE !

Un accompagnement artistique impulsé par la démarche Territoire de la culture et de la création a été imaginé par le collectif Random pour « faire apparaître ce qu'il y a derrière les murs avant qu'ils ne tombent ». Le relogement des habitants des 305 appartements de la tour Robespierre a commencé en septembre 2015.

4000 Sud, des résidences à taille humaine

Également appelé « quartier ouest », le quartier des 4 000 Sud constitue le plus vaste des trois secteurs concernés. Au cours du premier programme, qui est presque achevé, la plupart des grandes barres ont été remplacées par des résidences plus petites et mieux intégrées dans le tissu urbain. Le nouveau programme prévoit notamment la démolition du mail de Fontenay et les restructurations du sous-secteur Debussy dont le pôle de services publics, le groupe scolaire Joliot-Curie et le foyer Adoma.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **429** logements démolis
- > **649** logements construits
- > **1 237** logements réhabilités

LE DERNIER « GÉANT » APPELÉ À DISPARAÎTRE

Avec ses 15 étages, ses 10 halls et ses 301 appartements où vivent au moins 1 200 personnes, le mail de Fontenay était le dernier « géant » des 4000. Il sera démolé après que l'ensemble de ses habitants auront été relogés. La restructuration des espaces permettra de créer des îlots de logements à échelle humaine et plus diversifiés, sans diminuer pour autant le nombre de logements sociaux.



© Virginie Salot / Ville de La Courneuve

Achevée en 2011, la résidence Les Jardins de Presov a remplacé l'ancienne barre Presov.



Épinay-sur-Seine

Logements, équipements, espaces publics... Depuis la signature du premier programme de rénovation urbaine, en 2006, la ville s'est métamorphosée. Caractérisée depuis les années 1960 par de très grands ensembles, elle redevient, chantier après chantier, une ville à vivre. La prochaine convention avec l'ANRU (en cours de définition) permettra, notamment, de poursuivre le désenclavement des quartiers.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **468** logements créés
- **304** logements locatifs sociaux diversifiés (intermédiaires à très sociaux)
- **54** logements en accession libre
- **110** en accession sociale (dont **45** qui restent à construire)
- > **323** démolitions de logements au préalable des constructions

ANRU 1

77, avenue d'Enghien, un nouveau quartier

Il semble loin le temps où le « 77 » se résumait à quatre barres isolées au sein d'un tissu pavillonnaire. La reconstruction du site s'est faite dans une logique d'optimisation de l'espace, ce qui a permis de créer davantage d'appartements, dans des bâtiments plus bas et plus petits, ainsi que plusieurs maisons individuelles, des voies traversantes et un jardin public. L'opération est presque achevée.



Les transports sont au cœur du renouvellement urbain.

ANRU 1 et ANRU 2

Centre-ville : transports, équipements publics et habitat diversifié

Démoli dans les années 1960-1980 au profit d'un urbanisme sur dalle, le centre-ville d'Épinay-sur-Seine fait l'objet d'une restructuration lourde depuis une dizaine d'années. En plus de l'arrivée du tramway T8 et de la proximité du T11, le projet de rénovation urbaine initié en 2006 a permis de le désenclaver et de le doter d'une offre d'habitat diversifiée. Cadre de vie, centre commercial et équipements de qualité, à l'image de la médiathèque Colette.

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR ACHEVER LA TRANSFORMATION

Le centre-ville a été retenu par l'ANRU dans le cadre d'un nouveau programme d'intérêt régional (PRIR). L'objectif est de poursuivre la diversification et la requalification de l'offre de logements, de renforcer le lien avec les berges de Seine ainsi que le rôle de centralité du quartier.



ANRU 1 et ANRU 2

La Source - Les Presles, plus ouvert et plus vert

Le programme lancé en 2006, et bientôt achevé, a permis d'améliorer les équipements (école, centre social), l'habitat et les espaces publics (rues élargies, passage piéton pour accéder à la gare, création d'un square...). De nouvelles rues et un franchissement plus aisé des voies ferrées seront réalisés dans le cadre du prochain projet. La restructuration du centre commercial et des espaces verts, la poursuite des réhabilitations et la construction de logements diversifiés sont également prévues.

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **52 ha**

- > **1 169** résidentialisations
- > **482** réhabilitations
- > **42** nouveaux logements sociaux livrés à la mi-2019, rue de l'Avenir

Construit dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, l'espace Nelson-Mandela a ouvert ses portes en 2015. Il regroupe le centre socioculturel de La Source - Les Presles, un studio d'enregistrement et une crèche en multi-accueil.

ANRU 1 et ANRU 2

Orgemont, les bases du renouveau sont posées

Bordé de voies de chemin de fer et isolé du reste de la ville, ce quartier dominé par les tours et les barres a bénéficié d'améliorations notoires de son espace public grâce au programme signé en 2006, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est tout l'objet du nouveau programme qui vise notamment une action volontariste sur les équipements et sur un habitat dominé par les 2 214 logements de Sarvilep (Icade).



Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **80 ha**

- > **264** logements réhabilités et résidentialisés
- > **220** studettes reconstruites (démolition-reconstruction de la résidence pour jeunes travailleurs)
- > Construction de logements en accession libre sur les franges du quartier
- > Aménagement du parc central d'Orgemont
- > Création de plusieurs rues (de Marseille, de Lyon, de Strasbourg...)
- > Création de l'entrée du pôle multimodal de la gare (RER C/T11)
- > **70** logements démolis

Le parc d'Orgemont



Stains

Morcelée par de grandes infrastructures ferroviaires et routières, la ville de Stains se caractérise par des paysages bâtis hétérogènes : un habitat privé de type pavillonnaire au centre et au nord ; la cité-jardin plus au sud, ainsi que de grands ensembles de logements sociaux où la rénovation urbaine va s'accompagner de la mise en place de projets innovants.

ANRU 1 et ANRU 2

Clos Saint-Lazare, le développement économique

Ce quartier très dense, où vit près du quart de la population stanoise, a bénéficié de nombreuses opérations dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine. La quasi-totalité des logements a été réhabilitée et de nouvelles rues permettent de le traverser facilement. Le Clos Saint-Lazare est aussi mieux loti en commerces et en équipements. Le nouveau programme va permettre de poursuivre l'amélioration générale du cadre de vie. Il mise également sur le développement d'une économie locale non délocalisable.



© Pierre Le Tulzo

Inaugurée en 2009, la Maison du temps libre accueille un centre social, une médiathèque, une halte-garderie et une ludothèque.

Chiffres clés de l'ANRU 1 et 2

> L'ANRU 1

- 525** logements créés dont
 - **465** locatifs sociaux
 - **60** en accession sociale
- 1 629** logements réhabilités
- 1 311** logements résidentialisés

> L'ANRU 2

- 118** logements à créer
- 1** pôle d'économie sociale et solidaire
- Des locaux artisanaux

ANRU 2

La Prêtresse, vers une entrée de ville résidentielle et paysagère de qualité

À l'articulation entre le centre-ville de Stains, le quartier du Moulin Neuf, le parc George-Valbon et la gare de Stains - La Cerisaie, ce quartier n'avait encore jamais été inscrit dans un dispositif de la politique de la ville. Toujours « dans leur jus », ses quatre barres des années 1950 et leurs 298 logements vont enfin bénéficier de financements de l'ANRU.



© Fabrice Gaboriau

Les habitants ont fait leur choix

D'études en ateliers de concertation, trois scénarios ont été élaborés avant d'être soumis au vote des locataires, en juillet 2018. Outre la rénovation des logements et des bâtiments, le projet comprend la démolition d'une partie de la barre Newton. L'espace libéré accueillera une esplanade, un parc paysagé avec des aires de jeux, des terrains pour les jeunes, ainsi qu'un axe piétonnier reliant la gare T11 La Cerisaie au centre-ville.

ANRU 1

Cité-jardin, ce « site pittoresque » où il fait bon vivre

Édifiée dans les années 1920 avec un grand soin du détail, la cité-jardin de Stains n'avait pas connu de gros travaux avant le programme signé en 2005. Les interventions ont concerné l'amélioration des conditions d'habitat, la valorisation du patrimoine bâti, la requalification des sept cœurs d'îlots (conçus à l'origine pour servir de jardins potagers, mais tombés à l'abandon) ainsi que la réfection des voies principales et de la place Marcel-Pointet.

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **28 ha**

- > **873** logements réhabilités
- > **5** cœurs d'îlots aménagés en jardins partagés ou familiaux
- > **2** cœurs d'îlots transformés en parcs publics par Plaine Commune



© Fabrice Gaboriau

ANRU 1

Moulin-Neuf, l'esprit village

La rénovation des barres du Moulin-Neuf par leur nouveau bailleur (I3F) était déjà bien entamée quand la convention avec l'ANRU a été signée, en 2006. Depuis, l'offre de logements a été diversifiée et le désenclavement du quartier, qui se situe entre les voies SNCF, le parc départemental Georges-Valbon et la route D 29, a été amorcé. Plusieurs rues ont été aménagées, ainsi que la place, avec sa nouvelle supérette et ses petits commerces. Le passage sous la départementale a toutefois été repoussé.

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **6,5 ha**

- > **182** démolitions-reconstructions de logements
- > **414** réhabilitations - résidentialisations
- > **88** constructions neuves de type pavillonnaire
- > **39** logements restant à construire à proximité du quartier



Pierrefitte-sur-Seine

Après les grands travaux qui ont métamorphosé les paysages urbains de la cité des Poètes, au nord de la ville, et du quartier Langevin - Lavoisier au sud, le second programme de renouvellement urbain devrait transformer deux quartiers isolés du reste de la ville : les Fauvettes-Joncherolles et Lafargue-Parmentier.

ANRU 1

Les Poètes : une transformation spectaculaire

Depuis la signature de la convention ANRU, en 2007, la « cité rose » a fait l'objet d'une transformation rendue spectaculaire par la démolition totale des îlots Robert-Desnos et Georges-Brassens, et par celle, plus partielle, de l'îlot Jacques-Brel. Moins dense, plus diversifié et traversé de rues, le quartier comptera 780 logements à terme (dont 67 % de locatifs sociaux) contre 909 en 2007 (dont 93 % de locatifs sociaux).

FIN DES TRAVAUX EN 2020

La création d'un programme d'activité économique d'environ 1 400 m², les derniers travaux d'espaces publics et de voirie, la construction de 35 logements en accession sociale et de 60 autres en accession achèveront la rénovation urbaine du quartier.

Chiffres clés de l'ANRU 1

Un quartier de **9 ha**

- > **419** logements réhabilités et résidentialisés
- > **320** logements créés au sein du quartier
- **108** logements sociaux
- **212** logements privés en accession (dont 35 en accession sociale)
- > **344** logements sociaux créés hors du quartier (principalement dans le centre-ville et aux Tartres)

Et aussi :

- **403** arbres plantés
- **141** places de parking public créées
- **9 125 m²** d'espaces verts créés



Le groupe scolaire Eugène-Varlin (6 classes de maternelle et 17 en élémentaire) est le dernier des grands chantiers du quartier dans le cadre de l'ANRU 2. Il a été inauguré en 2018, comme le nouveau centre social et culturel Maroc-Châtenay-Poètes, auquel il est adossé.

© Christophe Filieule

ANRU 1

Langevin - Lavoisier : le quartier révèle ses atouts

91 % des résidents s'étaient prononcés pour la réhabilitation des deux résidences du quartier lors de la concertation sur ce programme signé en 2005 avec l'ANRU. À la limite de Stains et de Saint-Denis, proche du terminus de la ligne 13, des Archives nationales et de l'université Paris 8, ce quartier bien placé, mais jusqu'alors enclavé et peu attrayant, a également été doté de nouvelles voies, d'une place et d'un centre social et culturel.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **100 %** des familles relogées
- > **171** logements reconstruits, dont **34** en locatifs privés
- > **378** logements réhabilités et résidentialisés

Fauvettes-Joncherolles, rendre le quartier attractif

À l'est de la nationale 1 (avenue Lénine), les deux barres insalubres de la copropriété des Fauvettes, juste à côté des voies ferrées. À l'ouest, les entrepôts, les garages et les quelques magasins de la zone commerciale des Rougemonts, ainsi que les cités des années 1960 du quartier Joncherolles. Démolition des Fauvettes, création de logements et de nouvelles voies, réhabilitation des équipements, requalification de la zone commerciale... Une sérieuse restructuration s'impose.



© Christophe Filleule

Chiffres clés de l'ANRU 2

- 2,3 ha** à requalifier
- > **870** logements à créer
 - **735 en accession libre (dont 330 déjà actés)**
 - **135 logements sociaux**
 - **160 chambres étudiantes (permis de construire acté)**
- > **2** squares à aménager

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN VUE

Des travaux de réhabilitation ont été effectués dans les cités Joncherolles et du 8 Mai 1945, mais une rénovation thermique est nécessaire pour en améliorer l'habitabilité et l'efficacité énergétique, tout en contribuant à la transition écologique.

Le quartier Fauvettes-Joncherolles va profiter de l'ANRU 2.

Lafargue-Parmentier : la démolition de la barre Lafargue actée

Situé à Pierrefitte-sur-Seine, mais rattaché au quartier Lochères à Sarcelles (95), ce quartier fait l'objet d'un projet dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération Roissy - Pays de France. Composé de deux barres vétustes des années 1970 (la résidence Lafargue et la résidence Parmentier), il est très enclavé et nécessite, au minimum, de raser la barre Lafargue.

Chiffres clés de l'ANRU 2

Un quartier de **1,5 ha**

Hypothèse 1 : démolition de la barre Lafargue

- **50 logements locatifs sociaux créés**

Hypothèse 2 : démolition des deux barres

- Entre **102 et 162 logements créés**



La barre Lafargue.

© Christophe Filleule



Villetaneuse

Le premier programme de renouvellement urbain mené à Villetaneuse a concerné le quartier Allende - Université ainsi que les quartiers nord et le centre-ville, tandis que le second projet se concentrera tout particulièrement sur le quartier Saint-Leu - Langevin, à l'extrême sud-ouest.

ANRU 1



© Emmanuelle Le Grand

Allende - Université : un développement conjoint de l'université Paris 13 et de la ville

Ce quartier, qui n'était auparavant desservi par aucune voirie, s'est retrouvé au cœur du projet universitaire et urbain de la ville. Concomitant à l'arrivée du tramway T8 et du T11 Express autour du pôle d'échange de Villetaneuse-Université, le programme de rénovation urbaine s'est concrétisé par l'aménagement d'ouvrages d'art, d'équipements structurants, d'espaces publics et de nouvelles rues. Transformée en profondeur, la cité Allende est désormais reliée à son environnement et au centre-ville.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **5** bâtiments démolis (**161** logements au total)
- > **281** logements réhabilités et résidentialisés
- > **50** logements locatifs privés construits

Située rue de l'Université, en face de la station Pablo-Neruda du Tramway T8, la Maison de l'emploi et de la formation regroupe l'espace Maison de l'emploi de Plaine Commune et un organisme de formation continue.

ANRU 1 / ANRU 2

VICTOR-HUGO - MAURICE-GRANDCOING : INSCRIT AU NOUVEAU PROGRAMME DE L'ANRU

En entrée de ville, tout au nord, les cités Victor-Hugo (181 logements) et Maurice-Grandcoing (233 logements) ont fait l'objet de réhabilitations et de résidentialisations dans le cadre du premier programme de l'ANRU. Le nouveau projet permettra d'améliorer leur accessibilité et la qualité des espaces publics. Un parvis à l'entrée du quartier, ainsi que la création d'un parking sont également prévus.

Quartiers nord - Centre-ville : l'esprit village

La réhabilitation du patrimoine de l'architecte Jean Renaudie (292 logements), ainsi que les autres opérations pour améliorer et diversifier l'habitat sont l'un des points forts du programme signé en 2007 avec l'ANRU. Le quartier a également été dynamisé par de nouveaux équipements publics comme le centre socioculturel Clara-Zetkin et la Maison de la petite enfance. Des travaux complémentaires sont toutefois nécessaires pour améliorer l'accessibilité du secteur Victor-Hugo - Maurice-Grandcoing.

Chiffres clés de l'ANRU 1

- > **462** logements réhabilités
- > **622** logements résidentialisés
- > **64** anciens logements sociaux inoccupés réhabilités et transformés en **84** logements en accession sociale à la propriété.

Saint-Leu - Langevin : redessiner le quartier

À proximité d'équipements d'envergure, comme l'université Paris 13 et la forêt régionale de la Butte Pinson, bénéficiant de l'arrivée du tramway T8 et du T11 Express, ce quartier en entrée de ville occupe une place stratégique sur le territoire. Une amélioration de ses espaces, de sa voirie et de ses équipements est cependant nécessaire. Les tours et les barres des deux cités voisines, le long de la route de Saint-Leu, doivent aussi faire l'objet d'une réhabilitation ambitieuse.

- > **162** logements prévus en accession sur la route de Saint-Leu
- > Réhabilitation et résidentialisation du patrimoine social
- > Création de rues et de parvis
- > Réorganisation et renforcement du maillage des services publics

BIENTÔT UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE... ET PLUS ENCORE !

Le projet de la future médiathèque porté par Plaine Commune a été présenté en réunion publique le 27 juin 2018. Situé avenue de la Division-Leclerc, au pied du tramway et à deux pas du collège Jean-Vilar, ce nouvel équipement d'une surface de 1 440 m² comprendra un auditorium ainsi qu'un lieu dédié aux adolescents, en lieu et place de la maison de quartier Paul-Langevin. Son ouverture est prévue en 2021.

Date de prise de vue : 25 septembre 2013





Saint-Ouen-sur-Seine

Aucun quartier de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine n'était inscrit au précédent programme de l'ANRU. Il en est tout autre avec celui qui se met en place. Le Vieux Saint-Ouen-sur-Seine et le quartier Cordon - La Motte - Taupin sont concernés par un projet intercommunal avec le quartier Sud de L'Île-Saint-Denis. Le secteur Rosiers-Debain est, quant à lui, retenu au titre d'un programme d'intérêt régional (PRIR).

ANRU 2

Le Vieux Saint-Ouen : réintégrer la ville

Berceau historique de la ville, le Vieux Saint-Ouen a été en grande partie détruit par les bombardements de 1944, notamment le long de la Seine. Les petits immeubles d'avant-guerre y côtoient ainsi des ensembles de grande hauteur érigés entre 1960 et 1975. Longtemps enclavé, ce quartier jouxte désormais le Grand parc de Saint-Ouen-sur-Seine et le projet devrait lui permettre de tirer parti des dynamiques voisines (les Docks, le centre-ville, la Seine, Pleyel...).

Chiffres clés de l'ANRU 2

Un quartier de **6 ha**

> **1 221** logements
(dont 70 % locatifs sociaux)

> **3** hypothèses à l'étude

• **Hypothèse 1 : 381 logements créés**

• **Hypothèse 2 : 415 logements créés**

• **Hypothèse 3 : 562 logements créés**



UN PROJET INTERCOMMUNAL AVEC ET POUR LES HABITANTS

Amélioration de l'habitat, du cadre de vie, du stationnement, de la circulation pour les cyclistes et les piétons... Les multiples objectifs de la rénovation urbaine du quartier sud sont co-construits depuis septembre 2017 avec les habitants. Pilotée par l'équipe de la Maison du projet de Plaine Commune, la concertation vise aussi à bâtir un projet d'ensemble cohérent avec les quartiers Cordon - La Motte - Taupin et du Vieux Saint-Ouen auxquels le sud de L'Île-Saint-Denis est historiquement relié.

Ouverte en 2017 au 49 rue Albert-Dhalenne à Saint-Ouen, la Maison du projet permet aux habitants de Saint-Ouen-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis de s'informer et de participer à l'élaboration du projet.

Cordon - La Motte Taupin : vers un quartier plus ouvert

À cinq minutes à pied de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine et de la future station de la ligne 14, mais ceinturé par le cimetière communal au nord et par de grandes emprises d'activités à l'est, ce quartier de logements sociaux aux accès « confidentiels » est classé en zone de sécurité prioritaire. Sa recomposition ainsi que de nouvelles voies de circulation permettront de l'ouvrir à la dynamique avoisinante.



© Christophe Fillieule

Chiffres clés de l'ANRU 2

Un quartier de **3 ha**

> **882** logements sociaux

> **3** hypothèses à l'étude

• **Hypothèse 1 :**

301 logements sociaux construits

• **Hypothèse 2 :**

191 logements sociaux construits

• **Hypothèse 3 :**

220 logements sociaux construits

UNE RECOMPOSITION EN PROFONDEUR

Démolitions-reconstructions, diversification de l'offre de logements, réhabilitation des équipements publics, création de commerces et d'espaces verts, nouvelles voies de circulation... Une recomposition en profondeur s'impose pour que ce quartier retrouve une vie sociale et s'ouvre à l'extérieur.

Rosiers - Debain : en finir avec l'insalubrité

Les Rosiers, ce sont les Puces avec leurs nombreux touristes, chineurs et marchands, mais aussi des habitants, en grande majorité locataires d'un parc privé ancien et parfois très délabré. Même constat dans le quartier Debain, pourtant plus pavillonnaire. C'est principalement pour en finir avec l'habitat indigne que ces deux quartiers ont été retenus par l'ANRU au titre de projet de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR).

Chiffres clés ANRU 2

- > Environ **110** logements privés à démolir ou à réhabiliter
- > **100** logements à créer ou à réhabiliter dans le cadre de réhabilitations lourdes et de démolitions-reconstructions
- **5 %** en accession sociale à la propriété
- **25 %** de logement social
- **70 %** en accession libre



© Christophe Fillieule

GROUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Plaine Commune – 21 avenue Jules-Rimet –
93218 Saint-Denis Cedex 01 55 93 57 14.
Courriel : verts.citoyens@plainecommune.com.fr –
Site : <http://plainecommune-lesverts-citoyens.fr>

RÉNOVATION URBAINE : PAS SANS LES HABITANTS

L'ANRU a permis d'améliorer considérablement la qualité des espaces publics et des logements sociaux. Ce programme a également systématisé les engagements des bailleurs et des collectivités sur la Gestion Urbaine de Proximité.

Cependant, les objectifs de mixité sociale ont encore souffert du manque d'attractivité des villes les plus au nord de Plaine Commune tandis que les villes de première couronne ont pu bénéficier de la dynamique et valoriser des programmes en accession. Si certaines réalisations ont permis de désenclaver certains quartiers du territoire, la tâche est encore immense pour continuer d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers concernés. Il s'agit enfin de permettre un développement économique réel dans les quartiers en politique de la ville en promouvant l'économie sociale et solidaire pour offrir des emplois en adéquation avec les qualifications des populations.

C'est tout l'enjeu de ce nouveau programme de renouvellement urbain qui concerne toutes les villes du territoire, que ce soit des quartiers anciens dégradés ou des grands ensembles enclavés. L'objectif est d'aller plus loin dans la réhabilitation et la diversification du parc de logements pour favoriser la mixité sociale tout en améliorant les équipements et les services pour leur redonner une attractivité.

Ce nouveau programme doit aussi être l'occasion de favoriser la co-construction des projets afin d'impliquer davantage les habitants du territoire dans ces grands projets urbains. Le projet actuel de rénovation urbaine du Franc-Moisin en est le parfait exemple. Alors qu'il prévoit la démolition de plus de 500 logements, les habitants, à l'issue d'une concertation jugée trop verticale, ont fait part de leur déception, souhaitant plus de réhabilitations et moins de démolitions.

Il est donc plus que nécessaire de réinventer la démocratie locale dans le cadre de l'ANRU 2 pour permettre aux citoyens de participer activement à l'élaboration de la politique de la Ville et de ses projets.



Corentin Duprey,
président du groupe

Les vice-présidents : Michel Fourcade et André Joachim

Les conseillers délégués : Fanny Younsi et François Vigneron

Les conseillers : Ambreen Mahammad, Stéphane Troussel, Adrien Delacroix,

Corentin Duprey, Maud Lelièvre, Viviane Romana, Évelyne Yonnet, Séverine Eloto, Khalida Mostefa-Sbaa, Marion Oderda, Marie-Line Clarin

GROUPE FRONT DE GAUCHE, COMMUNISTES ET PARTENAIRES

Plaine Commune – 21 avenue Jules-Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex
01 55 93 57 48 – Site : www.plainecommune-socialiste.com

ENFIN !

L'arrivée de l'ANRU 2 pour notre territoire est une très bonne nouvelle. Nous portons des ambitions fortes pour cet ANRU 2 : réhabilitation du logement public, lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, soutien aux copropriétés dégradées, des espaces publics renouvelés et repensés.

Cette avancée ne signifie pas que tout serait réglé et notre groupe reste très vigilant : Si les fonds de l'ANRU produisent un effet levier sur les bailleurs HLM et les collectivités qui ajoutent des financements, la fragilisation par les réformes successives des acteurs du logement social comme des collectivités pourrait mettre en danger les ambitions. Nous souhaitons également mener la bataille idéologique en faveur du logement social. Pour la seconde année consécutive, les chiffres de production de logements sociaux sont en baisse. Il faut inverser la tendance et vite. Il faut agir, en luttant contre la vente du parc social permise par la loi Elan, en renforçant les dispositions de la loi SRU, pour que l'ensemble des territoires contribue à l'effort nécessaire pour que la métropole du Grand Paris soit accessible à tous.

Il nous faut également trouver les moyens d'une meilleure participation des habitants à la rénovation de leurs quartiers. C'est là le moyen de construire des espaces publics mieux respectés correspondant aux usages et aux attentes de toutes et de tous. C'est un enjeu démocratique, mais aussi écologique de première importance.

Nous avons à cœur de maintenir ensemble l'urbain et l'humain. Aussi, nous souhaitons rappeler que changer la vie dans nos villes et dans nos quartiers passe aussi et surtout par de nouveaux moyens pour le service public. À titre d'exemple, on compte un policier pour 580 habitants sur le territoire, contre un pour 300 à Paris, le contrat de ville qui accompagne la politique c'est 30 euros/habitant pour Plaine Commune contre 42 euros par habitant ailleurs. Sans une mise à niveau des politiques de droit commun de l'Etat en termes d'éducation, de sécurité, de justice, de soutien au monde sportif et associatif, l'Anru risque d'apparaître pour certains comme du ripolinge.



Carinne Juste, présidente du groupe

LES ÉLU-E-S DU GROUPE FRONT DE GAUCHE, COMMUNISTES ET PARTENAIRES

Aubervilliers : Pascal Beudet, Mériem Derkaoui, Jean-Jacques Karman, Akoua-Marie Kouame, Anthony Daguet, Sophie Vally, Antoine Wohlgroth, Sylvie Ducatteau, Silvère Rozenberg, Sandrine Le Moine, Roland Ceccotti-Ricci, Guillaume Sanon

La Courneuve : Gilles Poux, Mélanie Davaux, Joseph Irani, Amina Mouigni

Saint-Denis : Didier Paillard, Jacklin Pavilla, Patrick Braouezec, Fabienne Soulas, Elisabeth Belin, Stéphane Peu, Delphine Helle, Patrick Vassallo, David Prout, Laurent Russier, Martine Rogeret

Saint-Ouen : Frédéric Durand, Jacqueline Rouillon. **Stains :** Angele Dione, Karina Kellner, Azzedine Taïbi
Villetaneuse : Carinne Juste, Khaled Khaldi

GROUPE DES CONSEILLERS ÉCOLOGISTES ET CITOYENS DE PLAINE COMMUNE

Plaine Commune – 21 avenue Jules-Rimet – 93218 Saint-Denis Cedex – 01 55 93 56 83 –
Courriel : groupe.centre-et-droite@plainecommune.com.fr

ANRU 2 : UNE PERSPECTIVE PLUS ENVIRONNEMENTALE !

On connaît les grands objectifs de la rénovation urbaine : repenser un quartier (espaces privés, publics, stationnement, circulations, etc.) ; rénover les logements ; améliorer les équipements et services publics ; construire de nouveaux logements et proposer des parcours résidentiels. L'ANRU 1 a permis ainsi de redynamiser un quartier et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pourtant, un manque est à déplorer : l'ANRU 1 n'inscrivait pas de manière directive des objectifs environnementaux. L'ANRU 2 intègre plus significativement ceux-ci.

Entre autres, il met l'accent sur l'amélioration de la desserte, notamment en transports en commun et en liaisons douces (piétons et vélos), sur la qualité des espaces publics et privés, sur la trame verte urbaine, sur la production de bâtiments à faible consommation d'énergie, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et mieux adaptés aux changements climatiques, sur la qualité architecturale, écologique des habitations et des équipements, sur une gestion plus « propre » des chantiers. Tant mieux.

TRANSFORMER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

De nombreux quartiers du territoire bénéficient des financements publics nationaux pour améliorer le cadre de vie des habitants. Depuis plus de quarante ans, ces cités bâties dans les années 60/70 ont vu leurs façades ravalées, les parties communes des bâtiments rénovées, les appartements restaurés... Les parties extérieures de ces quartiers dits « populaires » ont été réaménagées pour les désenclaver et en faire des quartiers de ville à part entière : des nouvelles voiries ont été percées, des espaces verts ont émergé comme autant d'espaces de respiration dans un tissu urbain dense pour une qualité de vie apaisée. Ces intentions sont réelles ; elles ont calibré l'intervention publique souvent avec l'expertise de cabinets d'urbanisme réputés, voire de renommée internationale. Ce constat est indubitable. Toutefois, la véritable question demeure : est-ce que pour autant la vie des habitants de ces quartiers s'est-elle véritablement améliorée durant toutes ces années ? Vit-on mieux aujourd'hui au Franc-Moisin qu'il y a vingt ans ? Un enfant, fille ou garçon, qui grandit dans un quartier populaire du territoire a-t-il véritablement les mêmes chances de réussir sa scolarité et de trouver sa place dans la société selon un parcours professionnel qui ne passe pas obligatoirement par le chômage de longue durée ? Les analyses Insee sont malheureusement implacables. Alors oui, bien sûr, la contribution financière des programmes ANRU est impérative pour aider nos collectivités à endiguer le déterminisme de ces quartiers qui fait que ceux et celles qui s'en sortent, sont ceux et celles qui en partent. Il est donc indispensable d'avoir une approche différenciée à l'aune des succès et des échecs évalués avec le recul du temps, pour mettre en œuvre aujourd'hui des politiques de renouvellement urbain qui répondent aux attentes des familles. Face à la défiance des citoyens, il en va de la crédibilité de l'action publique et du rôle des élus.



Stéphane Privé,
président du groupe
LES ÉLUS DU GROUPE PARTI SOCIALISTE DE GAUCHE :
Kola Abela, conseillère territoriale déléguée,
Adeline Assogba, conseillère territoriale

Comment mettre cela en œuvre ? En questionnant de manière systématique les projets ; en co-construisant ces objectifs avec les habitants, les salariés, les commerçants pour une écologie populaire, exigeante et pragmatique ; en s'appuyant sur les documents stratégiques de Plaine Commune adoptés par les élus des 9 villes du territoire (Agenda 21, Référentiel d'aménagement soutenable des espaces publics, Plan climat énergie territorial, Plan local de l'habitat, Plan local de déplacement, charte qualité constructions neuves, etc.) ou qui le seront très prochainement (PLUI – Plan local d'urbanisme intercommunal, etc.). Enrichissons cela via une maîtrise des charges pour les locataires, un urbanisme qui réduit les impacts sur la santé, la création d'îlots de fraîcheur, la préservation de la biodiversité, l'égalité femmes hommes dans l'espace public, etc. Mobilisons-nous, agents, élus, partenaires, pour le bien-être de toutes et de tous.



Philippe Monges
Vice-Président
Écologie urbaine

LE GROUPE ÉCOLOGISTES ET CITOYENS, EST COMPOSÉ DE :

- **Vice-présidents** : Philippe Monges (L'Île-Saint-Denis) ; Essaid Zémouri (Saint-Denis)
- **Conseillers territoriaux délégués** : Dominique Carré (Pierrefitte), Président du groupe
- **Conseiller(e) territoriaux** : Kader Chibane (Saint-Denis), Béatrice Geyres (Saint-Denis), Francis Morin, (Stains), Hackim Rachidi (Aubervilliers).

LA RÉNOVATION URBAINE AU CŒUR DES ENJEUX DE DEMAIN

La rénovation urbaine est pour notre territoire un enjeu majeur. Bien plus qu'un programme de construction, il s'agit véritablement d'un tout. Incontestablement, le 1^{er} programme initié sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo a entraîné une amélioration nette de la qualité de vie des habitants de nos villes.

À l'échelle des villes de Plaine Commune, il a permis de procéder à la reconfiguration de nombreux espaces publics et de rues, contribuant à ramener de la vie et de l'activité dans ces lieux.

Grâce à la rénovation urbaine, et au-delà du « béton », des vies ont été modifiées, des habitudes ont évolué. À Épinay-sur-Seine, elle a par exemple permis le lancement simultané de multiples chantiers dans les quartiers du Centre-Ville, de La Source-Les Presles, d'Orgemont et au 77, avenue d'Enghien.

De la construction de nouveaux logements, plus diversifiés et mieux adaptés à l'implantation d'équipements modernes et de commerces, rien n'a été négligé pour humaniser la ville. Réconcilier l'urbain et l'humain, et remettre l'homme au centre de la ville, c'était tout l'objectif de ce premier programme de rénovation urbaine.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis et un second programme de rénovation urbaine s'annonce, avec l'opportunité de poursuivre et d'étendre cette dynamique à l'ensemble des quartiers. Au-delà de la question des moyens, de nouveaux défis ont émergé et apparaissent aujourd'hui tout à fait majeurs.

À ce titre, une attention toute particulière devra naturellement être portée à la récréation des espaces de vie, à la prise en compte des enjeux environnementaux, qui constituent une priorité pour favoriser la récréation du lien social. Parallèlement, la question de l'offre de logement sur notre territoire et du levier qu'elle constitue pour favoriser la mixité demeure au cœur des enjeux pour l'avenir de nos villes et de nos quartiers.

En tant qu'élus engagés au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants, nous y serons particulièrement attentifs.



Patrice Konieczny,
président de groupe

LES ÉLUS DU GROUPE « CENTRE,
LES RÉPUBLICAINS ET INDÉPENDANTS »

Vice-présidents : H. Chevreau (Maire d'Épinay-sur-Seine), P. Konieczny (1^{er} adjoint d'Épinay-sur-Seine)

Conseillers délégués : D. Redon,
M. Traikia (Épinay-sur-Seine)

Conseillers : D. Bidal (Aubervilliers) - F. Benyahia,
B. Espinasse, F. Kernissi, J.-P. Leroy, E. Ponthier,
I. Tan (Épinay-sur-Seine) - J. Mugerin (Stains)

Les Quartiers de

l'alternance

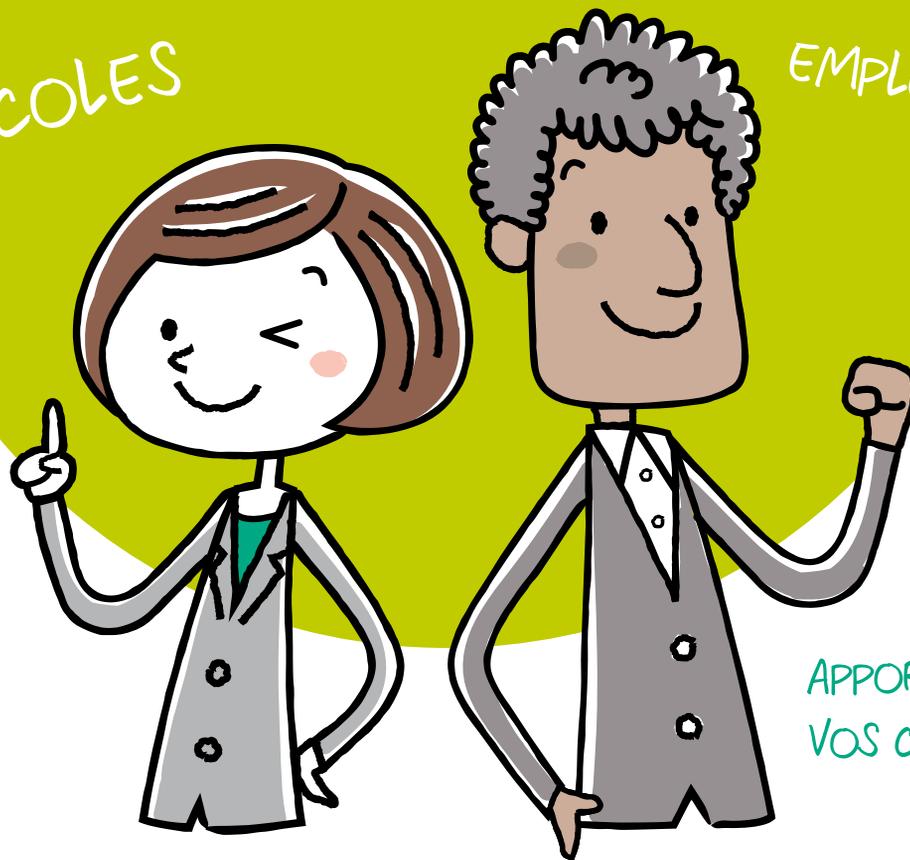
2019

FORMATIONS

ENTREPRISES

ÉCOLES

EMPLOIS



APPORTEZ
VOS CV !

Venez rencontrer les entreprises sur place et concrétiser votre projet d'apprentissage ou de professionnalisation

MERCREDI 27 MARS

> Épinay-sur-Seine

VENDREDI 5 AVRIL

> Saint-Denis

MERCREDI 17 AVRIL

> Saint-Ouen-sur-Seine

Programme alternance et intermédiation vers l'emploi

Tous les détails de ces rendez-vous sur plainecommune.fr

